



Département de l'Essonne

République Française

Conseil municipal du 25 juin 2026

Procès-verbal de l'intégralité des débats

Le jeudi 25 juin 2026 à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 35 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le vendredi 19 juin 2026.

La séance est ouverte à 20 heures.

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et tous, merci de nous suivre. Je suis dans une salle où il fait extrêmement chaud. Nous allons donc avoir un Conseil peut-être un peu plus zen que d'habitude. Espérons qu'il soit le plus productif et le plus rapide. Je regarde l'opposition, qui me fait signe qu'il faut aller vite.

Un intervenant : Il y a une opposition ?

Monsieur le Maire : Oui, et c'est important de le rappeler à chaque fois.

I- Appel nominal

SONT PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Rose-Marie BOUSSAMBA, Loutfi OULALIT, Emilia RIBEIRO, Soulé N'GAIDE, Hajer MOHSNI, Bruno CRÈVE-CŒUR, Emmanuelle BOURNEUF, Chabane CHALAL, Lodovico CASSINARI, Ahmed BENIKENE, Jean-Michel ESPALIEU, Marthe GBAGUIDI, Servane CHARPENTIER, Agnès FRANCCART, Jean-Michel DIDIN, Maïmouna KOITE, Kevin MÉRIGOT, Marine DESAIX, Ilyes BENNACEUR, Menen-Laurhyn NORBERT, Victor GOMES, Ismail BENTEBBAL, Didier PAXION.

SONT REPRÉSENTÉS

Véronique BERTRAND-ROMBAUT a donné pouvoir à Marine DESAIX.

Annick LE POUL a donné pouvoir à Soulé N'GAIDE.

Sallor DIOLE a donné pouvoir à Koko MENSAH jusqu'à son arrivée à 20 h 37.

Djallal BOURADA a donné pouvoir à Sarah JAUBERT.

Étienne CHARRON a donné pouvoir à Loutfi OULALIT jusqu'à son arrivée à 20 h 33.

Oifa ZRIDATE a donné pouvoir à Clovis CASSAN.

Karim CHENTOUFI a donné pouvoir à Hawa COULIBALY.

Loutfi OULALIT a donné son pouvoir à Jean-Michel ESPALIEU à partir de 21 h 50.

SONT ABSENTS

-

Monsieur le Maire : Nous avons le quorum.

Le quorum est atteint.

II- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire : Madame COULIBALY, sauf avis contraire, fera une excellente secrétaire de séance. Bravo, Hawa, enfin une élection gagnée.

Madame Hawa COULIBALY : C'est quand même le Conseil le plus long de l'histoire.

Monsieur le Maire : Le public n'entend pas. Tu as dit que c'était le Conseil le plus long de l'histoire. C'est à nous de le rendre un petit peu plus court.

Madame Hawa COULIBALY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

III- Approbation des procès-verbaux de la séance précédente

Monsieur le Maire : Monsieur BENTEBBAL, vous étiez secrétaire de séance le 28 mai dernier. Avez-vous des remarques à faire sur le procès-verbal du 28 mai ?

Monsieur Ismail BENTEBBAL : Non, je n'ai aucune remarque à formuler.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Certains d'entre vous ont-ils des remarques ? Didier PAXION.

Monsieur Didier PAXION : Ce sera très rapide. Je suis un peu embêté pour approuver le procès-verbal de la séance précédente, dans la mesure où je n'étais pas présent. Je vais le faire, de confiance.

Imaginons qu'il y ait une distorsion quelconque, je n'ai absolument pas les moyens de le savoir. Je donne acte de la communication de ce procès-verbal. Je n'ai pas d'autre moyen.

Monsieur le Maire : Si, tu peux t'amuser à regarder intégralement la séance qui est enregistrée, comme ce soir.

Monsieur Didier PAXION : J'avais oublié ce détail, qui est une nouveauté par rapport au mandat précédent.

Monsieur le Maire : Nous avons déjà cela lors du mandat précédent. Je vais noter qu'il n'y a pas de vote d'opposition sur le procès-verbal, ce dont je te remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 : À L'UNANIMITÉ.

IV- Information au Conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire

Monsieur le Maire : Vous avez été informés de toutes les décisions que j'ai dû prendre en application des pouvoirs qui me sont accordés par cette noble instance. Avez-vous des questions sur les décisions ? Si vous n'en avez pas, je poursuis l'ordre du jour.

V- Point Communauté Paris-Saclay

Monsieur le Maire : Nous passons au point d'information sur la CPS qui, de toute façon, va être assuré par Lodovico.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Contrairement, peut-être, à vos attentes, je ne vais pas contribuer à raccourcir ce Conseil. Ceci pour deux raisons, la première étant qu'il y a eu un certain nombre de choses intéressantes. La seconde, c'est qu'étant donné que je n'ai pas pris le temps de me concentrer sur la substantifique moelle de ce Conseil, je vais me baser sur mes notes. Cela risque donc d'être un peu plus décousu que d'habitude, ce dont je vous prie de m'en excuser.

La raison pour laquelle je vais m'attacher à quelques points, c'est que nous sommes un certain nombre à être nouvellement élus. Je vais donc prendre le temps d'expliquer certains points. Je vous prie de m'excuser par avance du caractère peut-être un peu décousu de mon intervention.

Le Conseil communautaire d'hier soir – un peu comme celui de ce soir pour le Conseil municipal – avait pour but de procéder à un certain nombre de nominations dans un certain nombre de commissions et d'instances diverses. Cela a représenté 51 des 100 points de l'ordre du jour du Conseil d'hier soir.

Le point principal – comme c'est le cas ce soir pour ce Conseil municipal – concernait le compte financier unique 2025, pour lequel la CPS a fait état de 337 millions d'euros de dépenses pour 340 millions d'euros de recettes.

En fonctionnement, le budget n'a pas été respecté puisque les dépenses ont été inférieures de 8,1 millions d'euros par rapport au budget. Les recettes ont, quant à elles, été supérieures de 3,4 millions par rapport au budget voté.

En fonctionnement, la réalisation était de 96,5 %. Les dépenses inférieures concernent notamment le poste du personnel à cause de difficultés importantes à pourvoir les postes libérés. Les recettes supplémentaires sont essentiellement dues à des recettes sur les rôles supplémentaires, donc sur les impôts.

Il est à noter que les retours vers les communes – ce que nous appelons les attributions de compensation – représentent 54 % des dépenses de fonctionnement de la CPS. Vous connaissez le mécanisme : lorsque, au moment du transfert, les ressources – et notamment les taxes économiques – ont été entièrement transférées à la CPS, il y a des attributions de compensation en fonction des charges réellement transférées. Elles représentent, en 2025, 54 % des dépenses de fonctionnement de la CPS.

En investissement, seuls 50 % de ce qui avait été prévu ont été réalisés. Ce taux est relativement commun dans les collectivités.

Les investissements les plus importants sont, pour 15 millions d'euros, les dépenses liées aux voiries transférées ; pour 8,6 millions d'euros, les versements divers aux communes, sous forme de SIC (Soutien à l'Investissement Communal), de fonds de dotation pour la transition écologique, etc., et 4,9 millions d'euros pour les eaux pluviales.

Au total, l'épargne brute s'est élevée à 20 millions d'euros et l'épargne nette à 8,17 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2024.

Il est à signaler un excédent global de fonctionnement capitalisé de 6,8 millions d'euros.

Le montant total de la dette s'élève à 145,8 millions d'euros, ce qui représente 445 euros par habitant. C'est un peu supérieur aux moyennes des agglomérations, mais un peu inférieur à la

moyenne des agglomérations de même taille. Cela correspond à une capacité de désendettement de 7,2 années.

Après avoir voté le compte financier unique, nous sommes passés au budget supplémentaire. En plus des affectations des résultats, des variations de dépenses supplémentaires ont été relativement importantes. C'était le cas pour la CPS, mais cela ne sera pas le cas pour la commune. En fonctionnement, on note +4 millions d'euros de dépenses au budget supplémentaire, dont 2 millions d'euros de reversements fiscaux, notamment liés au dispositif DILICO, dont vous avez tous entendu parler.

En investissement, les dépenses supplémentaires sont de 770 000 euros, correspondant à de nouveaux investissements, mais environ 1,9 million d'euros de nouvelles dépenses (dont 1,1 million d'euros de dépenses liées à la médiathèque d'Igny) sont reportés à l'année prochaine.

C'est ce que je pouvais vous dire sur les CFU et budgets supplémentaires.

Ensuite, toujours dans le domaine des finances, nous avons fixé le montant de la dotation de solidarité communautaire. Cette dotation de solidarité communautaire représente un tiers de la dynamique par rapport à 2015, qui était l'année de référence. Cela veut dire que, depuis 2015, 25 millions d'euros de recettes supplémentaires ont été engrangés par la CPS, dont le tiers (c'est-à-dire 8,4 millions) va être reversé sous forme de dotation de solidarité communautaire aux communes.

Pour Les Ulis, cela représente, pour 2026, la somme de 518 000 euros.

Il a également été question des SIC (soutiens à l'investissement communal) pour lesquels 20 millions d'euros sont programmés sur la période 2023-2028.

Je voudrais également aborder un point important, qui porte sur les garanties d'emprunt. Celles-ci ne nous concernent pas directement, mais il est à noter que, pour la première fois, une garantie d'emprunt a été fixée à 50 % pour une réhabilitation. Celle-ci a pour objet les résidences Yvelines-Essonne à Longjumeau. Par le passé, nous n'avions pu bénéficier de cette contribution de la CPS, car il s'agissait de réhabilitation. La décision de la CPS a été de prendre dorénavant également les réhabilitations.

Un autre point peut nous intéresser pour l'avenir. Il s'agit de la contribution d'une subvention pour la surcharge foncière qui s'applique pour les PLAI et les PLUS à raison de 1 000 euros par logement.

Monsieur le Maire : Tu peux rappeler les PLAI, PLUS et les niveaux de prêt des logements sociaux ?

Monsieur Lodovico CASSINARI : Ce sont les logements les plus sociaux.

Monsieur le Maire : Ce sont les plus accessibles.

Monsieur Lodovico CASSINARI : J'en ai fini pour les aspects financiers, mais un point important a été abordé. Il s'agit des data centers, qui représentent un enjeu important pour le territoire. Nous voyons l'essor des centres de données (data centers) qui constituent un des marqueurs les plus visibles de la transition numérique des territoires.

Ces infrastructures, essentielles au fonctionnement des *clouds*, de l'intelligence artificielle et des services numériques, se développent à un rythme très soutenu. Sur l'agglomération Paris-Saclay, elle fait l'objet de sollicitations très nombreuses concernant principalement la construction d'hyperscales. Or, cette dynamique s'accompagne d'enjeux majeurs pour le territoire avec de nombreux impacts environnementaux sur l'eau, l'air, la chaleur totale, l'artificialisation des sols et une acceptabilité locale de plus en plus difficile.

Ces infrastructures, fortement consommatrices d'énergie, occupent des fonciers importants. Nous parlons de 80 hectares de projets sur le territoire de la communauté Paris-Saclay, avec un rendement fiscal et des créations d'emplois faibles. Dans un contexte de raréfaction du foncier et de zones à artificialisation nulle, il y a donc un enjeu à maximiser le foncier économique et la création de valeurs qui en découlent.

Face à cette situation, l'agglomération Paris Sud essaye de se donner des perspectives d'action permettant un encadrement des data centers sur son territoire, en particulier en vue d'avoir un meilleur encadrement de l'implantation des data centers sur le territoire de la communauté d'agglomération Paris-Saclay, d'avoir une prospective globale, et non pas des décisions projet par projet. Il a été décidé de se doter des perspectives d'action à moyen et long terme sur le plan urbanistique et réglementaire. Nous avons déjà commencé à y travailler un peu sur Courtabœuf avec nos collègues de Villebon et de Villejust.

Le Conseil communautaire a adopté des actions à court terme visant à renforcer la capacité de dialogue du bloc local avec les opérateurs, et à permettre un débat et un plaidoyer réglementaire et fiscal relatif à l'implantation des data centers. Il a décidé de mettre en place une instance de dialogue entre les communes, les autorités compétentes et les partenaires institutionnels, afin de faciliter le partage de l'information et permettre une meilleure insertion territoriale des projets. Cela passe par une nécessité de formation des élus et des fonctionnaires pour être en capacité de mesurer l'ensemble des enjeux et de parler aux porteurs de projets.

J'ai relevé deux autres points, qui sont peut-être mineurs, mais dont je pense qu'ils sont importants pour Les Ulis.

D'une part, nous avons eu la mise en place d'un permis de louer sur une petite partie de Chilly-Mazarin avec le travail en liaison avec le service commun de la CPS.

D'autre part, le plan local de l'habitat 2013-2025. Celui-ci n'est en réalité en place que depuis 2020, avec des réalisations aux deux tiers des objectifs qui avaient été fixés par l'État.

Enfin, le dernier point du Conseil communautaire – et j'en terminerai là – concerne le rapport de la CRC (cahier numéro 2). Nous allons vous présenter le rapport sur le cahier numéro 1. J'avais eu l'occasion d'en parler lors du précédent Conseil, et c'est à l'ordre du jour de ce soir. Il y a un cahier numéro 2 qui traite de la gestion financière et comptable, de la gestion des agents contractuels (qui représentent quand même 29 % du personnel de la CPS), en hausse notamment à cause des équipements culturels qui ont été transférés.

Le troisième point de ce rapport concerne la gouvernance de la transition écologique. Le dernier point porte quant à lui sur la stratégie des systèmes d'information numérique, chose qui nous concerne également.

Un bilan devra être fait dans un an sur les suites données par la CPS aux observations de la CRC.

J'en ai terminé. J'espère ne pas trop vous avoir fatigués, d'autant que ma diction n'était pas tout à fait au point.

Monsieur le Maire : Merci, Lodovico. C'est toujours pertinent et complet.

*_*_*_*_*_*

*_*_*

Monsieur le Maire : Juste avant d'examiner les questions à l'ordre du jour, tradition oblige, y a-t-il des questions dans la salle ? Je suspends la séance.

La séance est suspendue.

Monsieur le Maire : S'il n'y en a pas, ce n'est pas un souci, vous pourrez même vous rattraper à la fin.

La séance est rouverte.

Monsieur le Maire : Je reprends la séance et ouvre l'ordre du jour, qui risque d'être assez costaud, n'est-ce pas, chère Hawa ? Je te demande d'être très attentive.

VI- Examen des questions inscrites

Affaires générales

Question n° 1

Modification de la délibération portant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : La première délibération que je porte concerne les délégations d'une partie des attributions du Conseil municipal que vous allez me procurer. Il y en a plusieurs. Un des alinéas concerne la protection des occupants de locaux à usage d'habitation dont nous sommes possesseurs. Il y a également les admissions en non-valeur des créances, pour un montant maximal autorisé à 200 euros – nous étions à 100 euros aujourd'hui, si je ne dis pas de bêtise –, ainsi qu'une augmentation des décisions pour la passation et l'exécution de marchés et accords-cadres en amenant à la limite le montant maximum, qui est aujourd'hui préconisé à peu près à 5 400 000 euros. L'idée est de nous éviter d'être dépendants du calendrier des conseils municipaux pour pouvoir passer des accords-cadres et des marchés, toujours dans le respect de ce qui se passe en commission d'appel d'offres. C'est par exemple le cas du marché d'entretien, pour lequel nous dépassons la somme qui était, jusqu'à présent, de 800 000 euros, afin de pouvoir le commencer avant la tenue d'un Conseil municipal nous permettant de l'enclencher.

Avez-vous des questions ou des observations sur cette délibération ? Non, alors je mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Vas-y, Chabane, c'est ton anniversaire, je ne vais donc pas te refuser une prise de parole.

Monsieur Chabane CHALAL : C'est gentil, mais même en dehors, tu ne m'aurais pas refusé.

Monsieur le Maire : Je le pourrais, surtout lorsqu'il fait 40 degrés et que tu poses des questions sur une délibération-cadre.

Monsieur Chabane CHALAL : C'est vrai qu'il faut tenir jusqu'au bout, ce qui n'est pas simple.

Je souhaite avoir des précisions concernant le passage de 1 million à 5,4 millions au niveau des marchés publics.

Monsieur le Maire : Je viens de le dire. Je viens d'en parler à l'instant même. Je pense que tu devais dormir.

Monsieur Chabane CHALAL : Non, mais dis-moi.

Monsieur le Maire : Je viens de le dire, à l'instant.

Monsieur Chabane CHALAL : Redis-le-moi. Excuse-moi, je n'ai pas bien entendu.

Monsieur le Maire : Je viens d'expliquer qu'aujourd'hui nous avons six ou sept conseils municipaux par an. Lorsque nous passons en commission d'appel d'offres un certain nombre de marchés publics, par exemple, et que cela dépasse le million d'euros – comme cela a été le cas pour le marché de restauration –, il arrive que nous nous retrouvions dans une situation où nous ne pouvons pas signer ce marché public, et donc le démarrage de ce marché public, sans avoir un Conseil municipal.

Pour éviter de réunir le Conseil municipal de façon extraordinaire et acter ce que la CAO – qui est elle-même présidée et dirigée par des élus – propose, nous vous demandons d'augmenter le montant maximum à 5,4 millions d'euros afin de nous permettre d'exécuter des marchés, des accords-cadres ou, en l'occurrence, des avenants d'exécution si nous dépassons le million d'euros. La somme de 5,4 millions d'euros est fixée par le CGCT.

C'est simplement pour la souplesse de l'application à la mise en place des marchés publics. C'est ce que je venais de dire, mon cher Chabane, en donnant un exemple très précis : le marché de restauration ou, prochainement, le marché d'entretien.

Monsieur Chabane CHALAL : Je m'interroge particulièrement sur le terme « gestion des affaires courantes ». Le passage de 1 million à 5,4 millions représente une somme hyper structurante en termes de projets pour la Ville.

Monsieur le Maire : Qu'entends-tu par « affaires courantes » ? De quoi parles-tu ?

Monsieur Chabane CHALAL : Les 5,4 millions font partie d'un seuil pour lequel les projets sont hyper structurants au niveau de la Ville lorsque nous passons par des marchés publics. Par conséquent, je m'interroge, car je pense que, au niveau du Conseil municipal, il est important de pouvoir ramener ce seuil à 1 million pour la simple raison que, derrière, il y a le débat, l'information délivrée aux Ulissiens et Ulissiennes. Il me semble que c'est important, même si je remarque que la volonté est effectivement d'aller vite et de ne pas perdre de temps.

Les autres éléments sont, à mon sens, favorables, mais ce point-là m'interroge particulièrement.

Monsieur le Maire : Chabane, je ne comprends pas ce que tu veux dire. Peux-tu m'expliquer de quoi tu parles ? Je vais te donner l'exemple très précis de la restauration scolaire. Nous sommes en juin 2026 et nous allons passer un marché pour que les enfants aient à manger. Si nous restons dans le cadre actuel, nous ne pouvons pas mettre en place le marché sans faire un Conseil municipal, ce qui reviendrait à faire un Conseil municipal extraordinaire. C'est ce que cela signifie. Comprends-tu la logique ? Je ne vois pas ce que tu ne comprends pas.

Monsieur Chabane CHALAL : Systématiquement, quel que soit l'objet, il y aura toujours des conseils municipaux par rapport au seuil des 5,4 millions.

Monsieur le Maire : Oui, lorsque nous dépasserons les 5,4 millions. Chabane, c'est l'attribution d'appel d'offres. Cela passe par la CAO. En fait, ce n'est même pas moi qui siège à la CAO. Je ne la préside même pas. Je ne fais qu'appliquer ma signature. Tu comprends ?

Monsieur Chabane CHALAL : Ce que j'ai compris, c'est que nous sommes à un seuil où nous sommes obligés de passer par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Oui, au-delà de 1 million.

Monsieur Chabane CHALAL : Le fait de rehausser le seuil à 5,4 millions signifie que les projets qui sont à 3 ou 4 millions, voire 5,3 millions, ne passeraient pas en Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Pas forcément.

Monsieur Chabane CHALAL : C'est ce que je comprends.

Monsieur le Maire : En quoi est-ce un problème ?

Monsieur Chabane CHALAL : Je m'interroge sur le fait de passer ces projets d'un montant aussi important au niveau du Conseil municipal. Pour moi, c'est important en termes de partage avec la population.

Monsieur le Maire : Nous aurons ce débat entre nous, mais je te mets au défi de me donner un marché public de plus de 1 million que nous avons passé ici et pour lequel tu as posé une question dans le mandat précédent. Je te pose juste cette question.

Nous allons arrêter ici le débat. Je te dis juste de me trouver un endroit où tu as posé une question. Il y a le travail en CAO, en délégation de service public. Je te remercie de cette question, mais je n'en comprends pas très bien le fond.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Non, je sou mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté, et je vous en remercie. Je note l'arrivée d'Étienne CHARRON.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 2

Modification des commissions municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Didier, tu sièges dans une seule commission municipale, le reste des commissions étant donc l'apanage des élus de la majorité. Ce n'est pas forcément le cadre de travail – il est néanmoins statutaire – dans lequel nous inscrivons le travail de la majorité. Je précise que le fait que tu ne sièges que dans une seule commission relève de ton choix.

Nous sommes néanmoins obligés de passer des commissions ici. Peut-être aurons-nous – à la faveur de l'avancée de ce mandat, de la réorganisation de l'administration ainsi que de la mise en place du projet politique – à revoir le nombre de commissions ou la méthode de travail. Pour l'instant, nous maintenons donc les cinq commissions existantes jusqu'à présent, qui te permettent notamment de siéger dans l'une d'elles.

Ce soir, j'ai besoin que nous remplacions Nathalie BÉAN par Ismail BENTEBBAL. Pour éviter que je sois le convocateur des commissions et le président de chacune d'elles, car c'est avant tout un travail d'équipe – n'est-ce pas, Monsieur CHALAL ? –, et ne pouvant être présent à chacune d'elles, je vous propose qu'il y ait un vice-président en charge de la convocation et de la tenue des débats dans chaque commission.

Pour la commission 1, « Bien grandir », je propose Madame BOURNEUF ; pour la commission « Cohésion sociale », Monsieur N'GAIDE ; pour la commission « Fabrique citoyenne et Vie locale », Madame COULIBALY ; pour la commission « Ville résidente et Transition écologique », Madame JAUBERT ; pour la commission « Stratégie financière et investissement », Monsieur LEVRAY, cette dernière étant celle où siège Didier.

S'il n'y a pas d'opposition, je propose le remplacement de Madame BÉAN par Monsieur BENTEGBAL dans les commissions où elle siégeait.

Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas, je sou mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 3

Remplacement de Mme BÉAN au sein du SICOVY et du conseil de l'école élémentaire des Bergères

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Cette nouvelle délibération concerne le remplacement de Madame BÉAN, que nous saluons, par Monsieur BENTEGBAL au sein du SICOVY, magistralement présidé par Madame CHARPENTIER depuis quelques semaines maintenant, et au conseil de l'école élémentaire des Bergères.

Monsieur BENTEGBAL, vous aurez l'occasion d'aller saluer l'école des Bergères et d'aller au SICOVY pour nous.

Avez-vous des questions ou des observations ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Questions n°s 4 et 5

Modification de la composition de la Commission de délégation de service public

Modification de la composition d'appel d'offres (CAO)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire :

Nous passons à la modification de la composition de la Commission de délégation de service public. Chabane, soit bien attentif. Aujourd'hui, je suis président de ces commissions de droit. Je vous propose, comme pour la CAO, que Monsieur CASSINARI devienne le président de ces deux commissions et donc qu'il devienne mon représentant. Ceci implique un changement au sein de la délibération et un remplacement dans les commissions, permettant à un suppléant de monter en

titulaire et de désigner un nouveau suppléant dans la Commission d'appel d'offres et la Commission de délégation de service public.

Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas et soumetts donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Êtes-vous d'accord pour les deux délibérations (DSP et CAO) ? Je suppose.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les présentes délibérations : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 6

Fixation et désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Nous devons ensuite fixer les membres de la commission consultative des services publics locaux, commission mixte entre élus du Conseil municipal et représentants des associations locales qui siègent notamment en tant qu'usagers et représentants des usagers des services publics.

Je note l'arrivée de Madame DIOLE.

Nous remercions le COU, l'école de musique des Ulis, l'Union des associations, l'association pour l'équipement culturel Jean XXIII, l'association pour vivre l'autogestion, la Vague, le club Léo Lagrange, Ulis futsal, l'association des commerçants des Ulis, l'Apogé, et l'Union locale à la consommation et au logement (le CLCV).

Pour les élus, la liste est composée de Madame JAUBERT, Monsieur BENIKENE, Monsieur MENSAH, Monsieur CASSINARI, Madame MOSHNI, Madame DIOLE, Madame KOITE, Monsieur MÉRIGOT, Monsieur PAXION, évidemment, Madame BERTRAND, siégeant en tant que titulaires. Madame COULIBALY, Monsieur CHARRON, Madame LE POUL, Monsieur BOURADA, Madame NORBERT, Monsieur BENNACEUR, Madame BOUSSAMBA, Monsieur CHENTOUFI, Madame GBAGUIDI et Monsieur GOMES siégeant en tant que suppléants.

Avez-vous des questions ou des observations ? Je soumetts aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 7

Fixation et désignation des membres des comités consultatifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Nous passons à présent à la fixation et désignation des membres des comités consultatifs. Nous avons le comité consultatif du marché et le comité consultatif des usagers des restaurants scolaires.

Pour le marché, Monsieur CHARRON vous nous ferez le plaisir de présider à nouveau ?

Madame Hawa COULIBALY : Il fait cela tellement bien.

Monsieur le Maire : Il fait cela tellement bien, comme dit Madame COULIBALY. Madame MOHSNI, vous serez invitée parce que je demande à Monsieur OULALIT, Madame JAUBERT, Monsieur CASSINARI d'y siéger.

Vous pourrez bien entendu y venir en tant qu'invitée parce que vous allez présider, si vous en êtes d'accord, la commission consultative des restaurants scolaires, avec Madame BERTRAND et Madame JAUBERT.

Avez-vous des questions ou des observations ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : Que vous arrive-t-il, Madame CHARPENTIER ? Il fait chaud, j'essaye d'aller vite.

Question n° 8

Désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein d'établissements et associations partenaires

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Nous devons à présent désigner les conseillers municipaux appelés à siéger au sein des établissements et des associations partenaires. Je ne sais plus pourquoi il y a le SIOM dans cette délibération, mais nous les avons déjà désignés via le Conseil communautaire. Il y a également le Syndicat mixte ouvert Essonne numérique.

Je vais vous faire lecture de ce que nous avons.

Pour le SIOM, c'est toujours Monsieur CHARRON et Madame JAUBERT en titulaires, et Madame MOHSNI et Monsieur CASSINARI en tant que suppléants.

Au Syndicat mixte ouvert Essonne numérique, ce sont Monsieur CHALAL en tant que titulaire et Monsieur BENIKENE en tant que suppléant.

Au Centre Hubertine AUCLERT, Madame DIOLE ira prendre le relais de Madame BOUSSAMBA qui avait représenté la Ville avec brio.

À l'ANDES, c'est Monsieur MENSAH.

À l'ECVF, c'est Madame DIOLE.

Au Triangle vert, c'est Monsieur CHARRON et Madame JAUBERT en tant que titulaires, et Mesdames BOURNEUF et BERTRAND en tant que suppléantes.

Pour Terre et Cité, Madame BERTRAND est titulaire.

Pour Bruitparif, Monsieur BENNACEUR nous fera le plaisir d'aller représenter la Ville, tout comme pour Prisalt. Dans les deux cas, Monsieur BENIKENE sera votre suppléant.

À l'Association française des communes, départements et régions pour la paix, c'est Madame Annick LE POUL qui représentera la Ville.

Pour l'association Cité unie France, Madame LE POUL sera merveilleusement suppléée par Monsieur N'GAIDE.

Monsieur Étienne CHARRON : Tu as oublié l'association des Villages fleuris.

Monsieur le Maire : Prends le micro, Étienne.

Monsieur Étienne CHARRON : Je disais que je n'ai pas entendu l'association des Villages fleuris.

Monsieur le Maire : Pardon, c'est effectivement toi qui seras au conseil des Villages fleuris. Bon réflexe, Monsieur CHARRON.

Avez-vous des questions ou des observations ?

Monsieur Didier PAXION : Comme lors des votes précédents, je vais m'abstenir pour ces votes-ci, puisque les élus qui siègent dans les associations défendent la politique de la majorité. J'avais adopté la même position lors d'un Conseil précédent.

Monsieur le Maire : Merci pour cette explication de vote. Y a-t-il d'autres questions ou observations ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 34 voix pour et 1 abstention : Didier PAXION.

Question n° 9

Désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein d'associations ulissiennes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Cette délibération concerne à présent les associations ulissiennes. C'est toujours un grand plaisir d'aller siéger dans les associations. Il y a celles où je suis membre de droit, comme l'A. Pénélope, qui gère magnifiquement bien nos jardins familiaux de l'autre côté de la RD35. Nous les remercions, et cela me permet de faire un coucou amical à cette belle équipe. Madame BERTRAND et Monsieur CHARRON iront y représenter la Ville pour le compte du Conseil municipal. Pour l'AVAG, Madame COULIBALY vous continuez, avec Madame CHARPENTIER, à aller représenter la Ville.

Pour Passerelle du Soleil, Madame BERTRAND et moi-même y serons, mais de droit pour ce qui me concerne.

Au Comité de jumelage, Mesdames DIOLE et RIBEIRO ainsi que Monsieur N'GAIDE m'accompagneront.

Pour l'Association ulissienne de médiation, Monsieur OULALIT ira nous représenter, et pour APOGE ce seront Madame COULIBALY et Monsieur BENIKENE. Je suis sûr qu'ils sont ravis. Nous saluons la présidente, Madame MADI.

Monsieur Étienne CHARRON : Je suis étonné : Il me semble que l'Association Ulissienne de Médiation n'existe plus.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si elle n'existe plus. Aujourd'hui, nous n'avons pas de preuve qu'elle n'existe plus, nous sommes donc obligés de voter pour le Conseil municipal qui est membre de droit.

Monsieur Étienne CHARRON : Inaudible

Monsieur le Maire : Je ne comprends pas pourquoi nous n'entendons pas Monsieur CHARRON.

Madame Hawa COULIBALY : J'ai débranché le micro d'Étienne. Cause toujours, Étienne, je me suis occupée de ton cas. *(rire)*

Monsieur Étienne CHARRON : Je crois qu'elle n'existe plus, parce que Monsieur GRIMAUD en faisait aussi partie. Il me semble que l'association a été dissoute il y a cinq ans.

Monsieur le Maire : Tu m'en vois désolé.

Monsieur Étienne CHARRON : Ils avaient un local à l'ancienne MJD et n'en avaient pas lorsqu'ils sont partis aux Amonts.

Monsieur le Maire : Pour ce qui me concerne, il n'y a pas de preuve de dissolution. Nous allons le vérifier. Je suis désolé, Monsieur OULALIT, nous allons vous désigner sans savoir si vous aurez à y siéger. J'ai une pensée pour Monsieur CRESPIY, évidemment.

Y a-t-il d'autres interventions ? A. Pénélope existe toujours ? Super.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention de plus, Monsieur PAXION, c'est scandaleux. Je vais finir par me fâcher. C'est adopté à l'unanimité, moins un, et je vous remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 34 voix pour et 1 abstention : Didier PAXION.

Question n° 10

Désignation du correspondant Défense

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Nous avons à désigner un correspondant Défense. La fois dernière, c'était Monsieur PIANIONI. C'est une nouveauté qui, de mémoire, remonte aux années 2000. L'État souhaite avoir un représentant dans chaque Conseil municipal afin d'établir un lien citoyen avec les anciens combattants et les représentants des Forces Armées.

Très concrètement, c'est surtout un élu qui est en charge de la mémoire des anciens combattants. Il est appelé à siéger dans les instances où se retrouvent les associations d'anciens combattants.

Vous le savez, à chaque commémoration, nous rappelons que nous sommes une commune très attachée au principe de paix, et par principe plutôt opposée à la militarisation des États. Néanmoins, le souvenir des soldats et le devoir mémoriel que nous appliquons les uns et les autres sont absolument nécessaires pour éviter de reproduire les mêmes erreurs que celles du passé. Un travail mémoriel est fait depuis le XX^e siècle. Je pense notamment à Henri BARBUSSE, qui a fait un gros travail sur la question, dont l'une des phrases était : « *La jambe d'un simple soldat vaut bien celle d'un général.* »

C'est Madame LE POUL qui est en charge du devoir de mémoire et est élue référente de la paix. Je vous propose donc que ce soit elle qui siège en tant que correspondant Défense.

Monsieur Chabane CHALAL : La question de la mémoire est vraiment essentielle. C'est l'histoire de la France. Il est donc important de la remettre sur la table. En revanche, pour moi qui suis anti-guerre, travailler avec le ministère de la Défense et promouvoir l'esprit de défense de la Nation à

travers les citoyens est une chose qui me gêne profondément. Ce n'est pas ce qui est fondamentalement axé au niveau de la majorité. C'est comme mettre des panneaux d'affichage de BUGEAUD dans Paris alors qu'il a commis des horreurs durant la colonisation. Cela me pose réellement des problèmes.

Oui, si c'est pour rétablir la mémoire et éviter certaines problématiques de l'histoire. En revanche, si c'est pour préparer les citoyens à la Défense, comme ce qui se fait à l'école, je suis fondamentalement contre au niveau idéologique. Voilà ma prise de position.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur CHALAL.

Monsieur Didier PAXION : J'ai une position qui va dans le même sens. Je vais donc voter contre cette délibération. Ce n'est évidemment pas contre la personne d'Annick LE POUL.

Dans la période actuelle de préparation des esprits à la guerre, la désignation d'un correspondant Défense prend un sens particulier, et justement pas seulement celui du devoir de mémoire. Il y a une ambiguïté dans la formulation de ce que l'on peut lire dans le document de préparation. Ce n'est pas ce qui y est dit.

La formulation est beaucoup plus générale. Elle parle du lien Armée-Nation, etc. Là est toute la nuance.

Je voudrais rappeler que, lors du Conseil d'installation, j'avais fait mention de la déclaration du Chef d'État-major de l'armée française au congrès des maires. Il expliquait qu'il fallait que nous nous préparions à sacrifier nos enfants et à nous serrer la ceinture.

Ce n'est pas la peine de revenir longuement sur les conséquences actuelles des choix faits depuis des années. Les hôpitaux, les EHPAD, les écoles, les collèges, les lycées sont sous-équipés pour faire face au dérèglement climatique. En revanche, les milliards coulent à flots pour l'armement.

Je voudrais surtout réagir à ce terme de Défense. D'abord, l'armée française est déployée dans bien des régions du monde. C'est pour défendre quoi ? Quand des troupes françaises sont déployées dans un pays africain, est-ce que c'est pour défendre la France ? Qui serait attaquée par qui ? Ou est-ce pour défendre l'accès à certaines matières premières, tel que l'uranium, par exemple ? Je prends cet exemple-là, mais il y en a plein d'autres.

Lorsque le porte-avions Charles de Gaulle part vers le détroit d'Ormuz, est-ce pour autre chose que le pétrole et d'autres matières premières ? Est-ce autre chose qu'une menace à l'égard de l'Iran ? Pourtant, ceux qui ont déclenché la guerre, ce sont bien les États-Unis. Ceux qui rackettent les consommateurs, ce sont bien les grandes compagnies pétrolières et les spéculateurs. D'ailleurs, ce sont en partie les mêmes. Si vous pensez à Total, c'est normal. Son PDG s'est même vanté d'avoir réalisé un coup spéculatif à 1 milliard de dollars avec la guerre Iran-États-Unis.

Ce que je souligne ici n'est pas nouveau. Il y a un siècle, Anatole FRANCE écrivait : *« On croit mourir pour la patrie, on meurt pour des industriels. »*

Ce qui est nouveau, c'est que la préparation de l'économie et des esprits pour la guerre s'accélère. C'est cet aspect-là que je veux dénoncer en votant contre cette désignation.

Monsieur le Maire : Bien entendu, en tant que ville engagée pour la paix, nous vous rejoignons fortement. Je ne voudrais toutefois pas que vous vous trompiez de délibération.

Je n'aime pas trop « devoir mémoriel » et « travail mémoriel » ; je trouve que c'est quelque chose d'assez contraint. Je reste quand même persuadé que, pour ce qui concerne les citoyens – et notamment les représentants des citoyens que nous sommes –, nous ne pouvons pas délaïsser le

champ du lien avec l'armée. Parce qu'il en existe une, et parce qu'il est nécessaire de rappeler l'utilité de l'armée au service du peuple, et non l'inverse.

Il convient également de rappeler que, derrière les questions de défense que sont les opérations extérieures, il y a d'abord des gens qui vont risquer leur vie dans des pays où ce sont effectivement les intérêts de grands groupes financiers qui sont défendus, qui vont aussi, parfois, « créer » chez les populations locales, de grands désordres, voire même des drames colossaux. Nous ne pouvons pas être aveugles là-dessus.

En tant que représentant de la République française, je crois qu'il est nécessaire de rappeler nos positions. Il y a une position de gauche qui existe. Cette position, c'est la défense de la paix. Nombreux sont ceux qui se souviennent du combat du grand JAURÈS et de tout ce qu'il a pu faire. Par rapport à l'armée, il disait d'ailleurs aussi lui-même que c'était un travail vis-à-vis de tous ceux qui étaient engagés ou qui étaient mis sous le drapeau. Il s'était opposé – et tu le sais – à l'augmentation du temps de service militaire en son temps, en expliquant justement la nécessité de parler avec celles et ceux qui faisaient le choix de s'engager, de parler à celles et ceux qui vont dans l'armée. *« Ne nous battons pas pour rien. Jamais ! »*

Effectivement, je te rejoins. On croit se battre pour la patrie et pour son voisin, et on finit par mourir pour un riche industriel. C'est l'histoire de toutes les guerres de ce monde, et notamment celles que nous avons vécues et que nous vivons encore aujourd'hui.

Pour autant, il s'agit d'un représentant qui a un rôle très symbolique. Je pense que nous pouvons faire confiance à Annick pour ne pas être une va-t-en-guerre, mais pour aller défendre nos positions à chaque fois que cela sera nécessaire.

Bien entendu, je rappelle que – même si la ville des Ulis est une des seules villes à ne pas avoir de monuments aux morts avec des noms inscrits, comme dans nombre de communes de France, puisque notre ville est née en 1977, peu de gens étant morts dans des conflits au nom de l'armée française – il est particulièrement important pour la ville des Ulis d'entretenir un lien avec toutes les associations de mémoire. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est nécessaire de voter pour un correspondant Défense.

Monsieur Victor GOMES : Je m'abstiens sur tout ce qui touche à la guerre.

Monsieur le Maire : Je précise qu'il ne s'agit pas de guerre.

Monsieur Victor GOMES : C'est pour préparer la guerre, en gros. C'est cela ?

Monsieur le Maire : Non, pas du tout. On en fait ce qu'on en veut, mais je vous invite à regarder quel a été le rôle de Gilbert. Le principe est d'avoir un lien citoyen avec la question de la Défense, même si c'est un terme que l'on ne peut accepter. Pour moi, il y a une nécessité que le citoyen ne délaisse pas aux militaires « la question de la Défense », et je mets des guillemets. Pour moi, c'est important, et je pense que nous pouvons faire confiance à Annick, élue de la Ville pour la paix.

Monsieur Chabane CHALAL : Je voulais juste dire que, après les États-Unis, l'Europe est le deuxième continent pour lequel il y a d'énormes investissements au niveau armement. L'Allemagne, c'est 120 milliards. En France, nous sommes à 68,9 milliards. Avec tout ce qui a été dit précédemment, et qui est criant au niveau de l'Éducation nationale, est-ce qu'aller dans cette logique de mémoire – alors que c'est beaucoup plus large que cela –, de défense et de préparation du pays à la guerre n'est pas cautionner une politique nationale qui est en train de nous « entourlouper » ? Parce que je crains que ce soit vraiment vers ceci que cette désignation-là nous mène.

On peut très bien faire des politiques locales sans devoir adhérer à ce principe-là au niveau national. Vu le Gouvernement actuel, je n'ai absolument pas confiance en ce qui se prépare pour l'avenir de nos enfants.

Monsieur le Maire : Bruno et Sarah souhaitent s'exprimer. Il fait chaud, très chaud. Tout le monde aime bien prendre la parole, c'est normal, pour montrer que l'on est capable de le faire.

Monsieur Bruno CRÈVE-CŒUR : Merci beaucoup pour le relais, Clovis. Je pense que je vais juste relever ce que tu as dit, Clovis. Il y a deux choix : soit on fait la politique de la chaise vide, et à ce moment-là, on laisse le pouvoir à ceux qui peuvent prendre des décisions qui sont contraires à nos convictions, soit on porte notre voix dans les instances. La délégation d'Annick est la culture de la paix, et je pense qu'il faut pouvoir porter cette voix-là dans les instances et éviter la politique de la chaise vide, sinon après c'est souvent à regret et on se dit : « Si j'avais su. »

Monsieur le Maire : Bravo. Sarah et Lodovico souhaitent également s'exprimer.

Madame Sarah JAUBERT : Je veux juste lever le doute sur le fait que, tous ici, nous n'avons aucune intention d'approuver la position du Gouvernement sur les actions autour de la préparation à la guerre, le budget sur l'armement, etc. Je crois que nous sommes tous globalement d'accord sur le fait que ce sont des fonds qui devraient être attribués à l'éducation, à l'hôpital, à la transition écologique, et certainement pas à préparer la guerre. Je crois que la position de tout un chacun ici est celle que nous avons sur la Ville engagée pour la paix. C'est également la position d'Annick.

Monsieur le Maire : Elle nous écrit en même temps.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Je pense qu'il est particulièrement symbolique de désigner Annick LE POUL quand on connaît son engagement pour la paix en tant que correspondant Défense.

Monsieur le Maire : Pour vous rassurer, je vous précise que, lors du dernier mandat, c'était Monsieur PIAINTONI qui était lui aussi extrêmement engagé pour la paix. Il n'a évidemment pas participé à promouvoir cette bêtise du SNU ni toute autre forme d'engagement vers les forces armées.

Monsieur Kévin MÉRIGOT : Je souscris à l'analyse de Didier, et suis d'accord avec les positions de Bruno, Sarah et Lodovico.

Monsieur le Maire : Merci. Je mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, moins un. Je vous remercie, chers amis, pour les débats passionnants et passionnés.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 34 voix pour et 1 abstention : Didier PAXION.

Question n° 11

Désignation d'un référent déontologue

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Je crois que nous devons retirer cette délibération portant sur la désignation d'un référent déontologue. Pour expliquer concrètement ce dont il s'agit, dans l'exercice de notre mandat, nous devons désigner une personne vers laquelle nous pouvons nous tourner lorsque nous

avons besoin de conseils, par exemple pour le cas où nous aurions un doute sur la probité de notre action ou de nos choix.

En règle générale, nous nous tournons vers des personnes ayant des appétences pour le droit administratif. Nous ne pouvons cependant pas prendre des élus ou d'anciens élus, y compris des gens trop proches de la majorité ou de l'ambiance municipale.

Je vous propose de regarder quel déontologue sera choisi par l'agglomération, et de nous en rapprocher. Je sais que nous avons déjà contacté la Maison de la justice et du droit pour savoir si nous pouvions avoir quelqu'un, mais nous n'avons à ce jour toujours pas de nom à vous soumettre. S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose de reporter ce point de l'ordre du jour.

Avez-vous des questions sur ce point ?

Question n° 12

Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de moyens et de services dans le cadre du Plan intercommunal de sauvegarde

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : La délibération numéro 12 concerne l'autorisation de signer une convention de mise à disposition de moyens de services dans le cadre du Plan intercommunal de sauvegarde.

Notre ville est un peu un cas particulier, parce que le Plan communal de sauvegarde qui existe dans les villes voisines est très tourné vers la question de la gestion des inondations. Il s'agit de mettre en place un process en cas de crise, pour quelque motif que ce soit, qui nécessiterait la mobilisation pleine et entière de la municipalité et des services publics.

Nous l'avons fait dans d'autres cas sans utiliser le PICS, mais nous avons un Plan communal de sauvegarde, qui est d'ailleurs actualisé par les services et l' élu référent, à savoir Karim CHENTOUFI, qui aurait dû porter cette délibération.

Cette délibération considère que nous allons permettre de mettre à disposition des moyens municipaux auprès de l'Intercommunalité dans le cadre du Plan intercommunal de sauvegarde. C'est-à-dire que, dans l'éventualité où nous devons faire face à une crise de grande ampleur qui nécessitait que l'agglomération ou un groupement de communes se constitue en cellule de crise, nous avons besoin de mettre en place une convention stipulant que nous mettrions à disposition des moyens tant humains que matériels.

Monsieur Chabane CHALAL : Je trouve que cette idée de mutualisation est très bien. En revanche, je ne voudrais pas que ce soit un prétexte de désengagement de l'État, qui doit financer les services de secours. C'est aussi une de ses prérogatives, et je ne voudrais pas qu'en faisant cela l'État se dise que tout marche bien au niveau des intercommunalités et qu'il n'y a donc pas besoin de mettre de l'argent, le système de mutualisation et de solidarité fonctionnant bien. Les Ulissiens ont un esprit de solidarité, qu'ils pratiquent au quotidien puisqu'ils sont issus de classes populaires et ont des besoins primordiaux.

Monsieur le Maire : Les services d'incendie et de secours sont financés en quasi-intégralité par le Département, qui nous demande d'ailleurs de mettre la main à la poche prochainement. Il s'agit ici du Plan intercommunal. Si tu as bien suivi, c'est tout ce qui concerne le bloc local. Il est évident que,

s'il y a une crise, nous ne remplacerons ni la police nationale, ni les pompiers, ni les hôpitaux. Nous en sommes, de toute façon, bien incapables.

Avez-vous d'autres questions ? Je sou mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 13

Examen du rapport de la CRC sur la gestion de la Communauté d'agglomération Paris Saclay concernant les exercices 2020 et suivants ainsi que les réponses

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Monsieur CASSINARI, la parole est à vous concernant le rapport de la CRC auquel vous avez fait référence tout à l'heure.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Il s'agissait là du cahier numéro 1 des observations de la CRC qui portaient notamment sur la gouvernance. Je vous avais fait un premier exposé très rapide lors de la présentation des points de la CPS du précédent Conseil municipal, et avais rapporté que la CRC soulignait tout d'abord la faible intégration de la Communauté d'agglomération, les relations compliquées avec l'OIN dues à un manque de partenariat, la nécessité d'une reconnaissance de toutes les zones d'activité comme ayant un intérêt communautaire, et la nécessité d'améliorer la définition objective de l'intérêt communautaire. J'avais notamment cité la question des piscines.

Ce premier rapport, qui fait l'objet du cahier numéro 1, sera complété par le cahier numéro 2 qui a été présenté hier soir lors du Conseil communautaire. Ce dernier doit être porté à la connaissance de toutes les communes ; c'est ce que nous faisons ce soir.

Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

Monsieur le Maire : Je te remercie, Lodovico, pour cette présentation succincte. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Nous devons simplement prendre acte de ce rapport, sans qu'il n'y ait besoin d'un vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France relatif à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Question n° 14

Schéma directeur des systèmes d'information 2026-2030

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Guénaël LEVRAY qui va avoir un long tunnel, et qui commence par le schéma directeur des systèmes d'information pour la période des 4 années qui s'ouvre.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Je suis désolé, car j'ai dix délibérations à la suite. Je vais essayer de faire court et d'être synthétique.

Cette délibération fixe le seuil de route numérique de la Ville pour les prochaines années, parce qu'aujourd'hui le numérique est partout : inscriptions, démarches administratives, gestion des équipements ou encore sécurité des données. L'objectif est donc de moderniser nos outils, de mieux protéger les informations et de simplifier les services proposés aux habitants.

Concrètement, cela passera par davantage de démarches en ligne, de nouveaux outils pour les agents et le renouvellement progressif des équipements les plus anciens. C'est un peu lorsqu'une famille planifie la rénovation de sa maison : elle ne change pas seulement la décoration, mais modernise aussi l'électricité, la sécurité et les équipements pour préparer l'avenir.

La Ville adopte donc un plan stratégique numérique pour 2026-2030. Ce schéma directeur des systèmes d'information, premier document de ce type pour la Ville, dresse le constat d'un système d'information globalement modernisé depuis 2019, mais encore marqué par un cloisonnement des données entre métiers, une gouvernance des données perfectible et un parc informatique vieillissant, notamment dans certaines écoles.

Le budget prévisionnel pour ce plan s'élève à 3,8 millions d'euros, répartis à 60 % en investissement et 40 % en fonctionnement. Il est notamment financé par l'enveloppe communale annuelle, pour environ 800 000 euros, des subventions et des mutualisations avec la Communauté Paris Saclay.

Je vous propose donc de voter pour l'adoption du schéma directeur des services d'information 2026-2030 comme document-cadre de référence pour les projets numériques de la Ville, et de prévoir une révision annuelle du schéma pour s'adapter aux besoins émergents et aux évolutions technologiques.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Avez-vous des questions ou des observations ?

Monsieur Chabane CHALAL : Je voudrais juste dire que le chatbot, c'est bien, mais qu'il faut que l'idée reste simplement de compléter le service public. C'est-à-dire que l'humain doit rester au centre du service public pour accueillir les citoyennes et citoyens qui sont le plus en difficulté au niveau de la fracture numérique. Leur permettre d'avoir accès au niveau humain est très important.

Pour ce qui est de notre souveraineté, je souhaiterais que nous explorions la question des logiciels libres. Cela m'intéresserait beaucoup, parce que les Américains ont une prédominance au niveau national et international sur le numérique, particulièrement au niveau des systèmes d'exploitation en Europe. Il serait opportun de nous axer davantage vers les logiciels libres si nous voulons faire des économies.

Monsieur le Maire : Merci.

Monsieur Didier PAXION : Mon intervention allait un peu dans le même sens. À un moment, il est mentionné le fait d'aller vers davantage d'interopérabilité. Si tout le monde est sous Windows, c'est interopérable sans être pour autant standard. Y a-t-il des pistes pour essayer de développer l'utilisation des logiciels libres, qui ne sont pas gratuits, puisque – pour faire très court – ce que l'on ne paye pas en licence, nous le payons en temps de travail d'informaticien ? Cela donne une certaine maîtrise que nous n'avons pas forcément avec les logiciels propriétaires, tel que Windows, par exemple. Y a-t-il des pistes dans ce sens-là ?

Je marche sur des œufs, parce que je ne suis pas sûr que la DSI soit très enthousiaste.

Monsieur le Maire : Sur le logiciel libre ?

Monsieur Didier PAXION : Oui.

Monsieur le Maire : Nous avons d'abord essayé sur les groupes scolaires. Ensuite, il y a la question de ce que nous pouvons faire aujourd'hui avec les logiciels. Il est vrai qu'il y a beaucoup de choses que nous ne sommes pas en capacité de faire aujourd'hui, mais les chakras sont ouverts, pour te dire les choses plus clairement.

Monsieur Didier PAXION : D'accord, mais ce n'était pas clair dans la délibération. C'est pourquoi je demande quelques précisions.

Monsieur le Maire : Il faudra que je reprenne les débats que nous avons eus. Lors du précédent mandat, Monsieur IDOUHAMD avait notamment posé la question sur le sujet du logiciel libre. Nous nous rendons bien compte de la bêtise de la dépendance à certains systèmes d'exploitation et à certaines grosses entreprises, comme les GAFAM.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de possibilité technique pour répondre aux besoins d'une administration comme la nôtre. C'est effectivement un problème en soi. En revanche, la question a été creusée par la DSI – dont j'aperçois un membre dans la salle, qui me fait signe qu'il ne veut pas du tout intervenir, et je le comprends.

Très concrètement, pour avoir eu une discussion avec le Directeur des services informatiques, nous n'avons actuellement aucune possibilité technique. Nous sommes donc, malheureusement, dans une situation où nous devons être pragmatiques. En revanche, nous avons fait ce que nous avons pu sur la question.

Clairement, cela ne se jouera pas à l'échelon municipal. C'est ce que chacun sait. En revanche, nous devons être exemplaires sur la demande, vérifier tout ce qui existe, ce qui peut être pris en lieu et place lorsque cela existe par d'autres biais.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Sauf erreur de ma part, lorsque l'on parle d'interopérabilité, peut-être est-ce au niveau des logiciels métiers. Par exemple, nous avons des logiciels métier pour l'enfance, qui permettent de calculer les quotients familiaux. Cela n'est pas interopérable avec le logiciel métier qui est utilisé pour la piscine municipale, alors que les renseignements qui sont demandés sont exactement les mêmes. Si nous avions cette interopérabilité, nous pourrions diminuer – et de beaucoup – l'attente des parents qui viennent inscrire leurs enfants aux cours de natation.

Il faut creuser ce genre de pistes, ce qui n'empêche pas de regarder tout ce qui peut être fait au niveau des logiciels libres. Lorsque nous parlons d'interopérabilité, ce sont des choses concrètes pour nos concitoyens. Je pense que le fait d'avoir ce schéma directeur, ce n'est pas simplement pour dire que nous sommes à la page, mais pour rendre un meilleur service aux concitoyens.

Monsieur le Maire : Monsieur CHARRON est privé de micro, ce soir. C'est l'effcience du service public.

Monsieur Étienne CHARRON : Il y a les logiciels libres, mais nous pourrions également prendre des logiciels qui ne sont pas la propriété des GAFAM, par exemple. Cela pourrait déjà être une première étape que d'aller vers des logiciels métier qui sont très bien, mais qui sont faits par des Français qui ont besoin d'être rémunérés. Si nous excluons les GAFAM, ce serait déjà une bonne chose.

La seconde chose porte sur le parc informatique. Dans la délibération, il est indiqué qu'il est vieillissant. Nous devons être très vigilants sur le recyclage. Nous les retrouvons souvent sur les plages d'Inde ou d'Afrique. Il y a un gros travail à faire sur le recyclage de matériel informatique, car l'Afrique n'est pas la poubelle du monde.

Monsieur Kévin MERIGOT : Je voudrais juste corriger une petite erreur que vous avez faite, Monsieur le Maire. Nous pouvons tout faire avec le logiciel libre. Cela demande parfois un peu plus de travail qu'avec des outils clé en main, mais nous pouvons tout faire. Je suis moi-même libriste et confirme qu'il est possible de tout faire.

Monsieur le Maire : Le débat avec le Directeur des services informatiques sera, à mon avis, passionnant.

Monsieur Kévin MERIGOT : Ce sera avec grand plaisir.

Monsieur le Maire : Je pense que la question est effectivement collective dans l'administration, et nettement plus compliquée à mettre en place. Ceci étant, cela fait partie des objectifs que nous avons fixés, y compris pour les questions de sécurité informatique, puisque nous sommes bien conscients que nous avons besoin d'être le plus indépendant possible vis-à-vis des GAFAM et d'autres entreprises, notamment étrangères.

S'il n'y a pas d'autres questions, je sou mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 15

Délibération relative au Règlement budgétaire et financier (RBF)

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur Guénaël LEVRAY : Cette délibération vise à adopter les règles qui encadrent la gestion de l'argent public pendant toute la durée du mandat. Le but est de garantir une gestion rigoureuse, transparente et compréhensible. Ce document précise comment les budgets sont préparés, comment les dépenses sont contrôlées et comment les grands projets sont suivis dans le temps.

Pour les habitants, cela signifie davantage de lisibilité sur l'utilisation de l'argent public. C'est comparable au règlement d'une copropriété qui définit les règles de gestion afin que chacun sache comment les décisions financières sont prises et contrôlées.

L'adoption de ce règlement budgétaire est une mise en conformité avec la nomenclature M57 (à ne pas confondre avec la galaxie du même nom, qui se trouve dans la constellation de la Lyre).

Le passage à la nomenclature comptable M57 impose donc l'adoption d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée du mandat. Ce document formalise les règles de gestion budgétaire et comptable de la Ville (modalités de gestion des autorisations de programme et crédits de paiement [AP/CP] dont nous parlerons un peu plus tard ; règles de caducité ; modalités d'information de l'assemblée délibérante ; principes d'exécution budgétaire et règles de la commande publique). Il vise à renforcer la performance financière, la transparence et la qualité des comptes.

Je vous propose donc de voter pour l'approbation du contenu du règlement budgétaire et financier, et d'adopter ce règlement budgétaire et financier pour le budget principal de la Ville et ses éventuelles annexes soumises à la nomenclature M57.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ou des observations ? Je vois que cela vous passionne. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 16

Délibération relative au Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France 2025 (FSRIF)

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur Guénaël LEVRAY : Cette délibération concerne un mécanisme de solidarité entre communes franciliennes. Certaines villes disposent de ressources importantes, tandis que d'autres doivent faire face à des besoins sociaux plus élevés. Le fonds de solidarité permet de mieux répartir ces ressources. Les Ulis bénéficient de ce dispositif, qui contribue au financement des services publics locaux.

C'est un peu comme une mutuelle ; chacun participe selon ses moyens afin que ceux qui rencontrent davantage de difficultés puissent continuer à bénéficier de services de qualité.

Fort de sa culture de sigles, la France a donc donné un sigle des plus simples à ce fonds de solidarité, le FSRIF. Le FSRIF est un mécanisme alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des communes.

Le classement des communes contributrices ou bénéficiaires repose sur un indice combinant potentiel financier, parts de logements sociaux, revenu moyen par habitant. En 2025, la ville des Ulis a perçu 1,7 million d'euros au titre de ce fonds. Cette somme a permis de financer des actions sociales, culturelles, d'enseignement, de petite enfance et de jeunesse.

Dans le cadre de ce FSRIF il est demandé aux communes bénéficiaires de présenter chaque année un rapport sur l'utilisation de cette dotation. C'est de ce rapport que nous parlons actuellement à travers cette délibération.

Je vais passer rapidement sur les pourcentages pour vous dire à quoi vont servir ces 1,7 million d'euros. Il est possible d'identifier quelques exemples d'actions rendues possibles grâce à ce fonds. Au niveau du sport, par exemple, il s'agit du développement d'actions favorisant l'activité physique et la santé, notamment pour lutter contre la sédentarité et l'obésité chez les adolescents. Au niveau de la culture, nous pourrions parler du développement du projet Micro-Folie, des actions de culture scientifique, de la Quinzaine des arts. Enfin, en termes d'amélioration du cadre de vie, nous pouvons prendre comme exemples les initiatives concernant notamment la lutte contre les dépôts sauvages, la sensibilisation à la gestion des déchets et diverses actions de proximité en faveur de la propreté et du cadre de vie.

Je vous propose donc de mémoriser ce sigle magnifique qu'est le FSRIF et de prendre acte du rapport annuel d'utilisation du FSRIF perçu au titre de l'année 2025, annexé à cette délibération.

Monsieur le Maire : Tu m'as fait ma soirée. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Didier, veux-tu t'essayer à la prononciation de ce sigle ?

Monsieur Didier PAXION : J'ai une petite observation, qui est la suivante : il y a une petite contradiction entre le fait que ces subventions – qui sont intéressantes et importantes – sont mises dans le pot commun, et le fait que l'on nous demande une délibération sur l'utilisation du FSRIF.

Nous avons choisi un certain nombre de choses qui ont effectivement été financées grâce à ce fonds, mais nous aurions pu en choisir 36 000 autres. Si le FSRIF avait été doublé, nous aurions pu l'utiliser, car la Ville des Ulis est effectivement attributaire de ce fonds parce que sa population en a besoin.

Monsieur le Maire : Je plussoie. Nous prenons acte, sauf s'il y a d'autres questions ou observations.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'utilisation du Fonds de solidarité de la région Île-de-France attribué pour l'année 2025 tel qu'annexé à la présente délibération.

Question n° 17

Délibération relative au rapport d'activité de WIPSE Paris-Saclay

Rapporteur : Soulé N'GAIDE

Monsieur le Maire : La parole est à Monsieur Soulé N'GAIDE pour la délibération relative au rapport d'activité de WIPSE (qui est plus facile à prononcer).

Monsieur Soulé N'GAIDE : La délibération numéro 17 concerne le rapport d'activité 2024 de la SPL WIPSE. Comme vous le savez, notre commune est actionnaire de la SPL WIPSE. À ce titre, nous y sommes représentés. Ainsi, en ma qualité d'élu référent, j'ai eu l'honneur de siéger au côté de ma collègue Sallor au conseil d'administration de WIPSE qui s'est tenu le mercredi 27 mai dernier au siège de la société à Villebon-sur-Yvette.

Cette instance était particulièrement importante, car elle a marqué le renouvellement du conseil d'administration à la suite des élections municipales et communautaires. Nous avons procédé à l'élection d'un nouveau président, Monsieur Didier PERRIER, maire de Nozay, qui se succède à lui-même.

Par ailleurs, le conseil d'administration a également été l'occasion d'aborder des sujets structurants pour l'avenir de WIPSE, dont un que je vous recommande particulièrement : le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion 2020-2024 de WIPSE. Cette participation active nous permet d'assurer un suivi rigoureux de l'activité de WIPSE et de porter la voix des Ulis au sein de cette instance stratégique pour le développement économique du territoire. C'est donc dans ce cadre que nous avons été destinataires du rapport annuel d'activité 2024, dont je vous propose à présent d'approuver la communication.

Pour vous expliquer le contexte, je vous rappelle que la Ville des Ulis est actionnaire à hauteur de 1,43 % de cette société publique locale qui a été créée pour gérer et animer quatre pépinières d'entreprises sur le territoire de Gif, d'Orsay, de Palaiseau et de Villebon-sur-Yvette. En tant que délégataire de service public, WIPSE doit rendre compte annuellement de sa gestion.

Ce rapport atteste d'une exécution satisfaisante du service délégué, les actions menées contribuant aux objectifs économiques de la commune à travers la gestion et l'exploitation des pépinières, l'accompagnement des entreprises et le soutien à l'entrepreneuriat, l'animation économique et l'intégration territoriale.

Cette délibération concerne l'ancrage de notre commune dans le développement économique du territoire. En prenant acte du rapport d'activité 2024, nous validons le travail mené par cet outil dont

nous sommes actionnaires. Ce rapport atteste d'une gestion rigoureuse et d'une exécution satisfaisante de la délégation de service public confié à WIPSE pour nos pépinières d'entreprises.

Au-delà de l'aspect formel, c'est l'occasion de mesurer la contribution effective de cette structure à l'écosystème économique de Paris-Saclay. En accompagnant des porteurs de projets et en animant le tissu entrepreneurial, WIPSE participe à la dynamique d'attractivité et de création d'emplois dont le territoire a besoin.

Si notre participation au capital est modeste (1,43 %), elle est symboliquement forte, car elle témoigne de notre volonté d'être partie prenante de cette aventure économique collective.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication du rapport annuel d'activité de cette société publique locale et d'approuver la communication du rapport annuel d'activité.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur N'GAIDE. Nous devons prendre acte du rapport et approuver sa communication. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je ne sais pas si vous connaissez WIPSE.

Monsieur Didier PAXION : Je ne connais pas WIPSE, mais je suis surpris que nous ayons le rapport 2024 alors que nous sommes en 2026. Je suppose qu'il y a une explication.

Monsieur le Maire : Je crois me souvenir que c'était une préconisation de la Chambre régionale des comptes de le passer en Conseil municipal. Il s'agit donc d'un rattrapage, parce que ce n'était pas fait jusqu'à présent.

Monsieur Didier PAXION : D'accord.

Monsieur le Maire : Avez-vous d'autres questions ou observations ? Je mets aux voix, car nous devons approuver la communication. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité 2024 de la SPL WIPSE pour la gestion et l'exploitation des pépinières d'entreprises de Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau et Villebon-sur-Yvette.

Question n° 18

Rapport de suivi des recommandations de la Chambre régionale des comptes (CRC)

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : J'ai une petite pensée pour Monsieur PIANTONI qui, pendant des années, a fait l'exercice fastidieux que s'apprête à faire Monsieur LEVRAY puisque, pour la première fois depuis très longtemps, ce n'est ni Monsieur PIANTONI ni Monsieur LORIDANT qui va présenter le compte financier unique, et potentiellement le budget supplémentaire. Je vais laisser la parole à Guénaël pour plusieurs délibérations. Sans te mettre la pression, Guénaël, fais-nous rêver.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Sans pression... Je vais vous présenter ce nouveau rapport, mais, avant de vous présenter les comptes, je vais vous parler du suivi des recommandations de la Chambre régionale des comptes.

L'an dernier, la Chambre régionale des comptes (CRC) a réalisé un audit de la Ville et formulé plusieurs recommandations pour améliorer encore la gestion municipale. Cette délibération présente

les actions engagées depuis pour répondre à ces observations. Il s'agit notamment d'améliorer les outils de pilotage, la gestion financière ou encore les systèmes d'information. Lorsqu'un organisme de contrôle réalise une inspection dans une entreprise, il revient ensuite vérifier que les améliorations demandées ont bien été mises en œuvre.

Les conclusions de ce rapport vous ont été présentées par mon mentor, Monsieur PIANTONI – qui nous regarde ce soir et que je salue – lors du Conseil municipal de juin 2025. Contrairement à ce que nous avons pu entendre parmi les experts en finances diplômés de l'université de Facebook, le contrôle de la CRC a souligné la qualité globale de la gestion communale et la solidité des équilibres financiers.

Comme dans tout rapport, elle a identifié quelques axes de progrès. En fonction de ses préconisations, je vais vous citer quelques-unes des actions qui ont été réalisées sans vous les lister toutes (vous verrez les autres en annexe) :

- Au niveau de l'amélioration de la qualité de l'information financière, la Commune a mis à jour ses documents budgétaires dès fin 2024. Les rapports d'orientation budgétaire comportent désormais des éléments sur la programmation pluriannuelle des investissements, la dette et les engagements pluriannuels ;
- Sur la rationalisation de la gestion des régies, un examen global des régies a permis d'identifier des pistes de mutualisation et de simplification. La fusion des régies des deux centres sociaux a été engagée et une étude est également menée sur les régies du secteur culturel afin d'évaluer les possibilités de mutualisation.

Je pourrais vous donner d'autres exemples, mais je vous invite à aller en annexe pour voir tout ce qui a été fait suite à ce rapport de la CRC.

Je vous propose de prendre acte du rapport sur les actions entreprises suite aux observations de la CRC et de prendre acte de l'état d'avancement des actions engagées. Je précise que ce rapport sera transmis à la CRC Île-de-France.

Monsieur le Maire : Le schéma directeur que nous avons adopté tout à l'heure était l'une des préconisations de la CRC. Sans en faire un mentor, car la CRC est juste une chambre de contrôle qui a simplement vocation à contrôler et pas forcément à influencer sur les choix politiques des municipalités, cela reste assez cohérent avec notre stratégie de bonne gestion de l'administration ulissienne.

Avez-vous des questions ou des observations ?

S'agissant d'une prise d'acte et de précision, il n'y a pas de vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la présentation du rapport relatif aux actions entreprises par la Commune à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France ;

- PREND ACTE de l'état d'avancement des actions engagées pour la mise en œuvre des recommandations et observations formulées par la juridiction financière ;

- PRÉCISE que le présent rapport sera transmis à la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France conformément aux dispositions de l'article L. 243-9 du Code des juridictions financières.

Question n° 19

Délibération relative au Compte financier unique (CFU) 2025

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Nous continuons avec le CFU.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Ce point risque d'être un peu plus long. Je suis désolé de ne pouvoir l'écourter. Je vais donc vous présenter le CFU 2025. Il s'agit du Compte financier unique. Pour illustrer ce qu'est le CFU, on peut dire que, dans la vie, il nous arrive d'avoir nos comptes papier d'un côté et, de l'autre, l'application de la banque. Le CFU est la fusion des deux sur un seul et même document.

La lecture du CFU a été généralisée à l'ensemble des collectivités en 2023. Depuis, tout le monde doit s'y plier.

Il convient également de préciser que la loi de finances a intégré l'obligation de présenter une annexe environnementale dans le cadre du budget vert.

Je vous propose de passer directement aux chiffres et aux résultats de l'année 2025. Pour la section d'investissement, nous dégageons un excédent. C'est une situation plutôt habituelle, car, en général, les projets d'investissement sont parfois décalés dans le temps. Certains projets inscrits au budget n'ont pas forcément été lancés, comme, par exemple, la rénovation du groupe scolaire de la Dimancherie ou la rénovation de la piscine. Ceci a pour effet que le taux de réalisation en investissement est de l'ordre de 30 %. De ce fait, nous nous retrouvons avec un excédent d'investissement de 2,1 millions pour 2025.

Toutefois, sachant que nous avons un résultat antérieur déficitaire de 1,5 million reporté de l'exercice précédent, le résultat cumulé de la section d'investissement s'établit à un excédent de 609 000 euros.

Pour la section fonctionnement, nous enregistrons un excédent de 4,3 millions d'euros. Au total, nous nous retrouvons avec un excédent cumulé, toutes sections confondues, d'environ 16,3 millions d'euros.

Sur cette somme, nous devons couvrir le besoin de financement de l'investissement. Comme je le disais, le déficit antérieur cumulé au reste à réaliser génère un besoin d'un peu plus de 1,2 million d'euros. Ce montant s'explique par la variation entre les restes à réaliser en recettes et en dépenses. En faisant le calcul, nous déduisons ces sommes des 16,3 millions d'euros pour aboutir à un excédent de fonctionnement disponible de 14,4 millions d'euros.

Pour résumer de façon plus synthétique, si nous reprenons les résultats de clôture et l'exécution de l'année en cours, nous disposons de 15,7 millions d'euros. Après déduction de 1 million d'euros de reste à réaliser, nous retombons bien sur notre excédent de fonctionnement de 14,4 millions d'euros. Je sais que vous allez me dire que, avec 14,4 millions d'euros dans la tirelire, nous ouvrons les vannes et nous dépensons à tout va. Tout n'est pas si simple. Nous y voilà donc. Si nous détaillons la section de fonctionnement par chapitre – je vous rassure, je ne vais pas faire tous les chapitres, car il y en a plus d'une soixantaine – nous observons des variations par rapport aux prévisions budgétaires.

Tout d'abord, le chapitre 11, qui concerne les charges à caractère général, représente environ 25 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les dépenses réelles s'élèvent à 9,6 millions d'euros alors que nous avons prévu 10,8 millions d'euros. Il y a donc une sous-exécution d'environ 1,1 million

d'euros, qui s'explique en partie par plusieurs actions non réalisées ou des décalages entre le prévisionnel et le réalisé. Par exemple, pour la restauration scolaire, nous avons budgétisé le montant maximum du marché public, mais les dépenses réelles sont restées bien en deçà.

Le chapitre 012, qui n'est pas anodin, porte sur les dépenses de personnel. Ces dépenses s'élèvent à 18,5 millions d'euros. C'est moins que prévu, ce qui s'explique par un effort de service de maîtriser la gestion du personnel. Ceci, cumulé à la difficulté de recrutement dans certains domaines, fait que nous nous retrouvons donc avec un excédent d'environ 1,6 million d'euros en fonctionnement pour ce chapitre 012.

Nous avons analysé les dépenses de fonctionnement, passons maintenant aux recettes de fonctionnement en détaillant quelques chapitres. Là encore, je ne vais pas tous les détailler. Nous allons parler du chapitre des produits exceptionnels, qui portent bien leur nom parce que, cette année, ils intègrent une vente d'un montant de 350 000 euros. Il s'agissait d'une régularisation, liée à des cessions foncières, qui a pris du retard, mais qui est enfin encaissée.

Quant au chapitre des impôts et taxes, la fiscalité locale a évolué positivement. Même si le pourcentage d'augmentation semble faible, cela représente un volume financier supplémentaire de 1 million d'euros grâce à l'évolution mécanique des bases fiscales.

Comme je sais que vous êtes très demandeurs, je vais encore vous parler de quelques chapitres.

Le poste des dotations et participations comprend principalement les recettes liées à la CAF, qui affichent une belle progression. En revanche, la part provenant du Département n'est plus très significative, mais l'enveloppe globale se maintient.

Au niveau des atténuations de charges, ce chapitre regroupe les remboursements d'arrêt maladie du personnel par la Sécurité sociale et les assurances, ainsi que les reprises de provisions pour impayés, etc.

Si vous voulez voir d'autres chapitres, je vous invite à regarder tout cela en annexe. C'est vraiment passionnant.

Pour conclure, la maîtrise du budget est primordiale pour se projeter dans les vingt années à venir. La Ville fêtera l'an prochain ses 50 ans. Toutes les structures municipales ont à peu près cet âge et vieillissent en même temps. Équipements sportifs, groupes scolaires, LCR, salle de spectacles, locaux administratifs, tous ces équipements nécessitent une intervention. Cela implique donc de maintenir cet effort. Sachant qu'un point de plus en investissement engendre des dépenses sur le fonctionnement, il est donc nécessaire de garder cet élément en tête lorsque nous chiffrons les futurs projets à la louche à plus de 70 millions d'euros dans les prochaines années.

Enfin, pour prendre un certain recul par rapport à ce budget, il convient de dénoncer avec force la contradiction de la politique budgétaire gouvernementale.

Si notre commune parvient aujourd'hui à afficher un excédent disponible de 14,4 millions d'euros, ce n'est pas grâce au soutien de l'État, mais bien grâce à une gestion locale rigoureuse, à une optimisation fine de notre fiscalité et à l'effort quotidien de nos services pour maîtriser les dépenses. La tirelire dont nous disposons ne sera pas dilapidée dans des projets futiles. Elle constitue notre unique bouclier face aux cures d'austérité successives imposées par le sommet de l'État.

Plus que jamais, la défense de nos services publics et la rénovation de notre patrimoine, face au désengagement national, exigent de maintenir cet effort de rigueur afin de préserver l'avenir de nos concitoyens malgré les défaillances de la politique budgétaire gouvernementale. Merci beaucoup.

Applaudissements

Monsieur le Maire : Ce n'était pas facile, mais je crois que cela a été fait avec brio. Merci, Monsieur LEVRAY. Monsieur PIAONTONI doit applaudir des deux mains depuis chez lui. Cela entraîne forcément des questions ou des observations. Vas-y, Didier.

Monsieur Didier PAXION : J'ai parcouru le CFU, qui fait près de 200 pages. Ceci dit, quelque chose m'a interloqué. Il y a un début de réponse dans la présentation. Je parle de la somme de 1,5 million d'euros en moins sur les salaires. En regardant, en cherchant dans les tableaux, cela signifie que, dans les effectifs, pas loin d'un quart des postes prévus au budget ne sont pas pourvus.

Monsieur le Maire : Si c'est 1 million d'euros, c'est un quart de notre 012. Je pense que tout ira bien pour nous. Je te confirme que ce n'est pas un quart.

Monsieur Didier PAXION : J'ai trouvé 127 postes non pourvus sur 667.

Monsieur le Maire : 127 postes ? Non, non. Si nous étions à 127 postes, nous ne ferions pas 1 million d'euros d'excédent.

Monsieur Didier PAXION : C'est ce que j'ai cru voir dans les tableaux, pages 151 et suivantes. Il est possible que je me trompe dans l'interprétation.

Monsieur le Maire : Nous allons regarder, mais nous sommes largement en dessous du quart. Nous devons effectivement être aux alentours de 10 %, mais certainement pas davantage. Je pense que nous devons être autour de 50 postes non pourvus, mais ce ne sont pas toujours les mêmes. C'est-à-dire que ce ne sont pas constamment les 50 mêmes postes.

Pour te répondre, nous ne sommes pas à 25 %, sinon ce serait vraiment la catastrophe et nous aurions du mal à faire tourner certains services. Je répète que nous sommes en début de mandat, et qu'il y a aussi une organisation nouvelle. L'administration travaille consciencieusement pour un projet d'administration qui sera soumis aux organisations syndicales au sein du CST dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Néanmoins, tu as raison d'alerter sur l'effort que cela peut représenter lorsque l'on voit la baisse de l'enveloppe 012. Tu parles des salaires. Ce ne sont pas que les salaires, mais ce sont les salaires. Il faut arrêter de dire autre chose. Concrètement, ce sont les dépenses de personnel.

C'est un débat que nous avons souvent eu ici : le 012 correspond aujourd'hui à près de 98 % à de l'emploi permanent. C'est-à-dire que, lorsque nous avons une telle baisse, c'est effectivement parce que des postes sont non pourvus. C'est ce que l'on appelle l'effet noria, comme tu le sais.

Je vais prendre un exemple : dans la police municipale, nous n'allons pas avoir de recrutement pendant plusieurs mois. Pourtant, ils sont compris au budget, mais peuvent rester vacants pendant trois ou quatre mois avant d'être pourvus. Le turn-over traditionnel sur l'ensemble des postes que nous avons sur la Ville fait que nous avons, en règle générale, un taux de vacance aux alentours de 9 % (de mémoire), mais qui n'est pas lié à un seul poste.

Il y a des postes sur lesquels nous avons beaucoup de mal à recruter, notamment les postes techniques. C'est pour nous une véritable problématique de retrouver des gens qui ont une capacité d'ingénierie sur un certain nombre de dossiers, mais également des compétences techniques de type plomberie, électricité, etc., car ce sont des métiers qui sont à la fois en tension au niveau national, mais dont le niveau de rémunération appliquée à ce type de métier à l'intérieur de la fonction publique territoriale est particulièrement peu compétitif. Nous avons donc beaucoup de salariés qui font le

choix de ne pas venir travailler dans une collectivité. C'est donc, pour nous, particulièrement difficile de recruter.

C'est la même chose pour la police municipale, dont les postes ont beaucoup augmenté sur les 20 dernières années. Ce sont aujourd'hui plus de 400 annonces en Île-de-France qui sont laissées vides. Toute personne ayant la formation de policier municipal peut trouver un poste dans une commune dans laquelle elle se plairait, ce qui explique pourquoi il y a une forte compétition entre les uns et les autres.

C'est également la même chose pour les auxiliaires de puériculture, qui est un métier où il y a une forte tension. Là aussi, nous sommes obligés d'être extrêmement imaginatifs, et parfois même de recourir au « bonus attractivité » (pour lequel nous n'avons pas de certitude de pérennisation de financement par la CAF). Pour ce qui est de la gestion de personnel, nous savons que nous sommes sur une ligne de crête. Nous avons aussi un gros travail à faire quant à la pérennisation de l'humanisation du service public.

Je te confirme cependant que ce n'est pas un quart, mais la lecture peut effectivement être trompeuse, surtout si nous avons fait une erreur – ce qui n'est pas impossible. D'habitude, c'est Monsieur CASSINARI qui soulève les points. D'ailleurs, tout le monde se tourne vers lui. Il n'a pas dû le lire, c'est un peu scandaleux.

Je voulais juste t'apporter une réponse sur ce point. Tu peux poursuivre si tu as d'autres demandes.

Monsieur Didier PAXION : Non, non.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions, je vais transmettre la présidence de séance à la Première adjointe pour faire voter le CFU, puisque, comme chacun le sait, le maire ne doit pas participer au vote. Je vais donc vous demander d'attendre que je sois sorti de la salle.

Madame Sarah JAUBERT : Monsieur le Maire est sorti de la salle. Je vous propose de voter pour approuver ce résultat de clôture. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 20

Délibération relative à la reprise/l'affectation du Compte de résultats 2025

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Nous poursuivons par l'affectation du compte de résultats. Cher Guénaël, tu gardes la parole.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Après avoir constaté les résultats financiers de l'année 2025 dans la délibération précédente, il est maintenant nécessaire de décider comment utiliser les excédents dégagés. Une partie sera consacrée au financement des investissements futurs, tandis qu'une autre viendra sécuriser le fonctionnement de la Commune. Cette décision permet de préparer l'avenir tout en conservant des marges de sécurité. C'est exactement ce que fait une famille lorsqu'elle choisit de répartir son épargne entre les travaux à venir et une réserve pour des dépenses imprévues.

Comme indiqué précédemment, le résultat de fonctionnement 2025 s'élève à un excédent de 16,3 millions d'euros tandis que la section d'investissement présente un déficit de 609 000 euros, auquel s'ajoute un déficit des restes à réaliser de 1,2 million d'euros, portant le besoin total de financement de la section d'investissement à 1,8 million d'euros.

La nomenclature dont nous parlions tout à l'heure imposant de couvrir ce besoin en priorité par l'excédent de fonctionnement, le résultat net reporté en fonctionnement s'établit finalement à 14,4 millions d'euros.

Je vous propose donc de voter pour l'affectation des sommes suivantes :

- 1,8 million d'euros affectés au compte « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement de l'investissement ;
- 14,4 millions d'euros affectés en recettes de fonctionnement au compte « excédent de fonctionnement reporté » ;
- 609 000 euros inscrits en dépenses d'investissement au compte « déficit d'investissement reporté ».

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ou des observations sur l'affectation de résultats proposée par Monsieur LEVRAY, et que je vous propose d'approuver ? S'il n'y en a pas, je soumetts aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 21

Délibération relative au Budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Nous passons au budget supplémentaire, Monsieur LEVRAY. Madame COULIBALY vous écoute attentivement.

Madame Hawa COULIBALY : Absolument. Vous remarquez que je le ventile afin qu'il puisse garder un débit clair.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Le budget supplémentaire est également un gros morceau. Avec le CFU, nous nous trouvions en 2025. Nous sommes ensuite passés à l'affectation des résultats de 2025 sur 2026. Je fais maintenant vous présenter le BS, c'est-à-dire le budget supplémentaire. Avant de commencer, il est important de rappeler que le budget supplémentaire est une des étapes du calendrier budgétaire.

Pour illustrer ce qu'est le BS, imaginez qu'en janvier vous établissiez le budget de votre foyer pour toute l'année (vacances, loyer, alimentation...). Vous faites alors des prévisions, mais vous ne connaissez pas encore avec exactitude certaines dépenses ou recettes imprévues. Vous décidez alors de réajuster votre budget initial pour tenir compte de ces nouvelles informations. C'est l'équivalent du budget supplémentaire.

Il permet en l'occurrence d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur, indiqués dans la délibération précédente, d'ajuster les crédits, d'augmenter certaines dépenses devenues nécessaires, de réduire

des dépenses finalement inutiles, et enfin d'inscrire de nouvelles recettes, des subventions obtenues après le vote du budget principal, ou de noter des recettes fiscales ou autres plus élevées que prévu. Le BS est donc une actualisation du budget en cours pour être au plus juste de la réalité. Comme pour le CFU, nous allons aborder les dépenses de recettes de fonctionnement, puis les investissements.

En fonctionnement, concernant la mise à jour des dépenses de fonctionnement, nous avons un besoin supplémentaire total d'environ 270 000 euros, dont :

- 100 000 euros pour des prestations de nettoyage ;
- 70 000 euros pour la cybersécurité (dont nous parlions tout à l'heure dans le schéma directeur) ;
- 30 000 euros pour une mission d'accompagnement pour des dossiers de subvention ;
- 10 000 euros pour l'intérêt de la dette ;
- 10 000 euros pour l'acquisition d'un logiciel pour la gestion de la taxe de séjour ;
- 50 000 euros en réserve de finances pour imprévus.

En ce qui concerne la mise à jour des recettes de fonctionnement, il est à noter une baisse de la DGF. Je rappelle que la DGF est la dotation globale de fonctionnement qui, rappelons-le, est une somme d'argent que l'État français verse chaque année aux collectivités locales pour les aider à financer leurs dépenses courantes. Les impôts locaux ne suffisent pas toujours à couvrir tous ces besoins, l'État verse donc une aide financière. C'est la DGF.

Sauf que la DGF est passée de 1,4 million d'euros à 980 000 euros, soit une diminution de recettes de 466 000 euros à intégrer dans le BS que je vous présente.

Pour compenser cette baisse de recettes de la DGF, l'État a augmenté la DSU (dotation de solidarité urbaine) de 181 000 euros. Pour rappel, la DSU est une aide financière que l'État verse à certaines communes urbaines confrontées à des difficultés sociales et économiques plus importantes que la moyenne, mais vous comprendrez qu'elle ne compense que partiellement la baisse de la DGF.

Au final, entre la baisse de la DGF mal compensée par la DSU, il reste 285 000 euros à combler de notre part.

Enfin, comme nous intégrons le résultat de fonctionnement de l'an dernier, de 14,5 millions d'euros, le BS est donc complété de ce montant.

En ce qui concerne les investissements, certains travaux n'ont pas été finalisés, notamment sur le chantier d'extension du parc. Sans entrer dans le détail, nous aurons besoin de 160 000 euros supplémentaires pour ce chantier. Nous avons aussi les travaux d'agrandissement de la crèche des Bergères, où 120 000 euros étaient prévus et où il manque 35 000 euros. Ce sont, là aussi, des dépenses que nous ajoutons.

Concernant la partie investissement de la DSI, cela représente tout ce qui est anti-spam, anti-phishing, etc., pour 115 000 euros. Cela fait encore partie du fameux schéma directeur dont nous avons parlé tout à l'heure.

Il existe encore de nombreuses autres écritures que vous retrouverez dans ce budget supplémentaire, qui sont quant à elles en équilibre. Ne vous inquiétez pas si vous voyez 14 000 euros pour la SORGEM ; ces sommes sont à la fois en dépense et en recette.

Enfin, concernant les réajustements pour compenser le BS – l'idée n'étant pas de se dire que, comme nous avons des dépenses supplémentaires, il suffit de les imputer bêtement au budget, vu que la

tirelire est pleine –, il est malgré tout nécessaire de les atténuer. Pour cela, une mise à jour des dépenses initialement prévues est requise. C'est dans ce cadre que l'enveloppe des travaux de la piscine a été réévaluée et diminuée de 500 000 euros, compte tenu du fait que l'enveloppe comprenait une revisite complète de la charpente à long terme. Dans un premier temps, le budget va servir à la mise en sécurité de l'ouvrage, le gros des travaux arrivant dans un second temps. Les 500 000 euros ne sont donc pas nécessaires à court terme.

Nous pourrions aussi prendre l'exemple de la partie LED dans les gymnases, pour laquelle une enveloppe de 60 000 euros existait. Nous l'avons réduite de 40 000 euros, car le projet est financé dans sa quasi-totalité par le C2E (certificat d'économie d'énergie).

Pour conclure, le BS effectué, si nous enlevons toutes les écritures d'équilibre, d'intégration du résultat, nous pouvons dire qu'il est à l'équilibre en ce qui concerne l'investissement. L'endettement supplémentaire concerne surtout le fonctionnement, qui a été limité à environ 260 000 euros pour des dépenses vraiment incompressibles.

Je vous propose donc de mettre à jour le résultat du budget supplémentaire 2026, à hauteur de 14,8 millions d'euros pour la section de fonctionnement, à hauteur de 32 millions d'euros pour la section d'investissement, et d'approuver des crédits par chapitre et par opération tel que cela figure dans le document du BS 2026, qui compte 200 pages.

Monsieur le Maire : Sauf erreur de ma part, ce n'est pas de l'endettement sur le fonctionnement, car ce n'est pas possible.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Je vais bien sûr voter pour le budget supplémentaire. Je trouve parfaitement scandaleux que la DGF soit baissée par l'État. Si, dans notre cas, la DSU vient compenser une partie de cette baisse, la DSU n'a en principe rien à voir avec la DGF.

En revanche, je me pose une question quant à l'ampleur de cette baisse, car moins 466 000 euros sur une DGF initiale de l'ordre de 1,4 million d'euros c'est quand même considérable. Je trouve que c'est scandaleux et m'interroge sur les raisons qui ont conduit à une baisse aussi importante en proportion.

Monsieur le Maire : Nous nous posons tous la même question. Je suis évidemment très attaché au principe de péréquation, d'équité territoriale et de tout ce que peut mettre la DSU. Nous avons écrit pour obtenir des réponses. J'ai moi-même demandé au sous-préfet ce que, diantre, il avait bien pu arriver et quelle pouvait bien être cette curieuse idée. Je sais que la ville d'Orsay a, elle aussi, subi une forte baisse de DGF. L'assemblée générale des maires de l'Essonne a lieu mercredi prochain, et je crois que le sujet sera soulevé à de nombreuses reprises. Je sais d'ailleurs que la ville d'Orsay organise une petite manifestation devant leur mairie le même jour à 8 h 30, à laquelle je me rendrai par solidarité, pour expliquer à l'État que, aux Ulis comme ailleurs, la baisse de la DGF sans explication va commencer, à un moment ou un autre, à peser lourdement sur les finances.

Tout à l'heure, Chabane disait très justement qu'il ne faut pas que l'État se désengage envers les communes. S'il continue à se désengager comme il le fait parfois et qu'il ne nous donne pas les moyens de faire fonctionner nos propres services publics, nous n'allons pas aller très loin. Une fois que les réponses seront apportées, je pense que ce Conseil municipal aura peut-être l'occasion de s'exprimer au travers d'une motion pour dénoncer un certain nombre d'incohérences sur la question budgétaire.

Si d'aventure nous avons un budget à la fin de l'année – je me tourne vers Monsieur BENNACEUR qui suit la chose de près –, nous verrons quelle sera la tendance. Je précise que je parle ici du budget

national, notre budget municipal ne souffrant d'aucun retard à chaque fois. Je ne pense pas qu'il y ait une augmentation notable, mais il n'aura échappé à personne qu'il y aura des élections présidentielles l'année prochaine, et sans doute législatives, donc gardez bien cela en mémoire.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts aux voix ce budget supplémentaire.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention de Monsieur PAXION, c'est donc adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 34 voix pour et 1 abstention : Didier PAXION.

Question n° 22

Délibération relative à la modification et à l'ajustement des AP/CP

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Nous abordons à présent les autorisations de programmes et crédits de paiement. Monsieur LEVRAY, nous vous écoutons. Je note le départ de Monsieur OULALIT, qui transmet son pouvoir à Monsieur ESPALIEU.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Parlons maintenant des AP/CP, qui sont les autorisations de paiement et les crédits de paiement. Derrière ce terme technique se cache une logique simple : les grands projets se réalisent souvent sur plusieurs années. La Ville ajuste ici le calendrier financier de certaines opérations importantes, notamment la création de la cour végétalisée de l'école du Bosquet. Cela permet de financer les travaux au rythme de leur réalisation, plutôt que de tout inscrire sur une seule année. C'est comparable à la rénovation d'une maison, où les dépenses sont réparties au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Il s'agit donc là d'une mise à jour des autorisations de programme, c'est-à-dire le plan pluriannuel d'investissement (le PPI). La principale modification concerne la cour du Bosquet, pour laquelle un crédit supplémentaire est alloué compte tenu de la taille de la cour et de l'ambition que nous portons pour ce projet.

Cette délibération revalorise les crédits de paiement de l'opération « création de cour végétalisée » au groupe scolaire du Bosquet, avec une augmentation de 200 000 euros pour 2026, ce qui porte le montant des crédits de paiement de cette opération à 750 000 euros.

La délibération rappelle également le montant des autres autorisations. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais cela concerne les groupes scolaires, la vidéosurveillance, les toitures pyramidales, etc. Je vous propose donc de voter pour l'approbation de la modification du montant des crédits de paiement pour l'opération « cour végétalisée du Bosquet », de fixer les crédits de paiement 2026 de cette opération à 750 000 euros et de rappeler le montant des autres autorisations de programme en cours de la collectivité.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LEVRAY. Avez-vous des questions ou des observations, chers amis ? S'il n'y en a pas, je propose de soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, un grand merci.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 23

Délibération relative à la Taxe de séjour 2027

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Cette nouvelle délibération porte sur la taxe de séjour 2027, cher Guénaël.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Cette délibération actualise la taxe de séjour acquittée par les visiteurs hébergés sur le territoire. Les recettes servent à financer des actions liées à l'attractivité du territoire, à l'accueil des visiteurs et à la préservation de certains espaces naturels. L'intérêt est que ce financement repose principalement sur les personnes qui séjournent dans la commune, et non sur les habitants eux-mêmes. C'est un peu comme une participation demandée aux visiteurs pour contribuer à l'entretien et à l'amélioration des lieux dont ils profitent pendant leur séjour.

Les nouveaux tarifs 2027 s'échelonnent selon les catégories d'hébergement, de 0,20 à 1,72 euro de par communale par personne et par nuitée, auxquels s'ajoutent la part additionnelle départementale, la taxe additionnelle régionale et la taxe additionnelle au profit d'Île-de-France mobilité.

Au total, les tarifs applicables varient de 0,65 à 5,59 euros par personne et par nuitée.

Je n'entre pas dans le détail, mais l'actualisation des tarifs présente une infime hausse qui correspond principalement à l'inflation.

Je vous propose donc d'actualiser les tarifs de la taxe de séjour par catégorie d'hébergement pour 2027 et de fixer l'entrée en vigueur de cette tarification au 1^{er} janvier 2027.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que c'est bien dit. Avez-vous des questions ou des observations ? S'il n'y en a pas, je vous propose que nous décidions de cette actualisation.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 24

Délibération relative à l'actualisation des tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) 2027

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Nous continuons dans le registre des taxes locales et abordons à présent celle qui concerne la publicité extérieure.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Sur le même principe que la délibération précédente, je viens vous présenter la délibération sur les taxes de publicité extérieure. Cela concerne les panneaux publicitaires, les enseignes et autres dispositifs visibles depuis l'espace public. Cette taxe a un double objectif : contribuer au financement des services publics locaux et limiter la publication des supports publicitaires afin de préserver le cadre de vie. C'est comparable aux règles d'une copropriété qui

encadre l'affichage dans les parties communes afin de trouver un équilibre entre activité économique et qualité de l'environnement visuel.

Instituée en 2008 en remplacement de plusieurs taxes sur la publicité, la TLPE (taxe locale sur les publicités extérieures) poursuit un triple objectif : ressources financières, protection du paysage urbain et soutien aux commerces de proximité. Ces tarifs peuvent être revus chaque année à la hausse, ou pas, selon les taux de croissance de l'indice des prix à la consommation.

Comme pour la délibération précédente, je n'entre pas dans le détail, mais l'actualisation des tarifs présente une infime hausse qui correspond à l'inflation. Globalement, cela va de 0,20 à 1,30 euro au mètre carré supplémentaire.

Je vous propose donc de procéder à l'actualisation des tarifs de la TLPE selon l'indice de l'INSEE des prix à la consommation, et de décider d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2027.

Monsieur le Maire : Tu as une voix de présentateur télé, Guénaël, c'est fou. Avez-vous des questions ou des observations ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Je tire mon chapeau à Guénaël, car c'était très clair et très pédagogique, avec une pointe d'humour et de sourire qui te caractérise bien. Merci beaucoup, car ce n'est pas si simple. Cela a beaucoup fait rire Hawa COULIBALY, que nous aurons l'occasion de féliciter tout à l'heure sur ses délibérations.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Ressources humaines

Question n° 25

Accueil de collaborateurs occasionnels

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Cette délibération concerne l'accueil de collaborateurs occasionnels. Diantre, qu'est-ce ? C'est une demande assez particulière émanant des services. J'ai été assez surpris. Il se trouve que nous avons, dans certains événements, des associations ou des citoyens qui se portent volontaires pour effectuer bénévolement de petites tâches de manutention. Cela a notamment été soulevé par le service des sports qui, dans le cadre de certains événements, fait appel à des personnes qui se mettent à disposition en proposant leur aide.

Il y a néanmoins une petite subtilité : c'est que ces personnes n'ont pas de statut en tant qu'intervenants, et risquent d'avoir des problèmes en cas d'incident survenant durant ces événements. Il s'agit donc de créer un statut pour les bénévoles, qui seraient donc considérés comme des collaborateurs occasionnels.

Il convient donc de faire une petite actualisation réglementaire pour leur permettre de venir dans un cadre sécurisé. Je rappelle évidemment que je suis toujours très attaché au principe que tout travail mérite salaire, et inversement. Il ne s'agit donc pas de remplacer des postes par des bénévoles, même si je sais que, par moment, on ne mesure pas le bienfait que l'activité bénévole apporte d'un point de vue économique en France. Nous ne cessons de rappeler l'apport économique de

l'engagement des retraités. Je sais qu'il y en a deux dans le public ce soir, qui donnent et ne ménagent pas leur temps pour la Ville et leurs associations.

Au-delà de l'aspect humain, l'aspect économique que rapporte l'engagement des citoyennes et des citoyens à titre bénévole dans les associations est indéniablement une force et une richesse extraordinaires pour ce pays.

Nous proposons donc de leur permettre de venir nous aider de temps en temps sur quelques événements. En l'occurrence, il s'agit pour l'instant de créer le statut pour leur permettre d'être en conformité avec la réglementation lorsqu'ils interviennent lors d'événements pour le compte de la municipalité.

Avez-vous des questions ou des observations ?

Monsieur Chabane CHALAL : Je veux bien croire que ces personnes ne viendront pas faire la variable d'ajustement des catégories C au niveau des fonctionnaires. En revanche, je dirais que cela ouvre quand même une porte. Même si les intentions sont bonnes, j'ai franchement une problématique par rapport au fait d'utiliser des bénévoles dans le cadre de l'activité de la fonction publique.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, je suis d'accord avec vous, mais qu'advient-il dans quelques années si cette résolution perdure dans le temps ? Même si je comprends ce que vous dites et que vos intentions sont tout à fait louables, car je vous connais, cela ne m'apporte pas de garanties pour la suite.

Monsieur le Maire : Il y a deux façons de voir les choses. Soit quelqu'un mettra un jour en place le servage, et le fera sans avoir de cadre réglementaire, ce qui fait que si une personne venait à avoir un accident, elle ne serait pas couverte par l'assurance de la Ville. Soit, nous faisons un geste de reconnaissance pour les quelques bénévoles qui nous aident parfois. C'est ce que je propose de faire ce soir.

Nous ne sommes évidemment pas à l'abri de voir des municipalités avec des horizons et des choix différents. Je ne peux pas dire ce qu'il adviendra, mais, cher Chabane, pour ce qui est de cette municipalité – et tu l'as rappelé –, il s'agit simplement d'offrir un cadre. Je précise que les bénévoles ne remplacent pas forcément uniquement que des catégories C, et ne sont pas que des catégories C puisque, comme tu l'auras compris, ils n'ont pas de catégorie.

Je pense qu'il s'agit là d'une incompréhension de la démarche. Avez-vous d'autres questions ou observations ?

Monsieur Chabane CHALAL : Compte tenu du contexte de rigueur budgétaire de l'État – nous l'avons vu tout à l'heure au niveau des finances –, et compte tenu du manque de recrutement, car il n'est pas facile de trouver du monde, je ne voudrais pas que cette solution soit utilisée dans quelques années comme variable d'ajustement. Voilà mon inquiétude précise.

Monsieur le Maire : Je vois mal un bénévole nous offrir 35 heures de son temps par semaine, et donc combler le travail d'un agent, de quelque catégorie que ce soit. Je viens de recevoir l'information qu'il s'agit d'une demande du service des sports et des Maisons pour tous qui, parfois, ont des bénévoles qui les aident pour la préparation de tel ou tel événement. Pour être clair, ces bénévoles pourraient être amenés à porter des tables, et il s'agit simplement de les protéger s'il advenait qu'ils se blessent. C'est l'objectif de la présente délibération.

Je note que tu as envie de parler ce soir. Avez-vous d'autres questions ou observations ?

Monsieur Bruno CRÈVE-CŒUR : Je voudrais souligner l'importance de l'acte qui est posé ce soir, notamment sur la question du bénévolat. Nous savons qu'il y a une crise nationale du bénévolat. Il y a une volonté, au niveau national, d'une vraie reconnaissance de ce statut. Il faut effectivement avoir une vigilance certaine en termes de responsabilité. C'est toute une forme de reconnaissance de l'engagement, et je trouve important d'avoir cette reconnaissance au niveau municipal.

Monsieur le Maire : C'est effectivement cela.

Madame Sarah JAUBERT : Je tenais à rebondir sur l'idée que nous avons du mal à trouver des bénévoles. Ce sont des choses que font les associations. Lorsque des membres qui ne sont pas dans le conseil d'administration de l'association se proposent – par exemple, comme pour A. Pénélope – de recourir aux activités, cela permet de leur donner un statut pour que ces personnes soient couvertes en cas d'accident ou de problème.

Monsieur le Maire : C'est limpide, et Monsieur CHARRON va affluer.

Monsieur Étienne CHARRON : Comme l'a dit Madame JAUBERT, ce qui est important c'est que toutes les associations valorisent le bénévolat dans leur budget. Aujourd'hui, il est important que la Ville puisse permettre aux bénévoles d'avoir un statut, car la part du bénévolat dans l'économie française est extrêmement importante. Il est vrai que s'il n'y avait pas les bénévoles, beaucoup d'actions sociales n'auraient pas lieu dans ce pays. Il est donc important de saluer le travail des bénévoles.

Monsieur le Maire : Il faudrait que nous fassions quelque chose en début de Conseil municipal et à la fin, pour voir à quoi nous ressemblons, car je vous vois tous en train de fondre petit à petit. Il n'y a que Monsieur BENNACEUR qui ne bouge pas, et je sais pourquoi.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 26

Création des postes en apprentissage

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Nous parlions à l'instant de non-reconnaissance, je vais vous présenter à présent une délibération sur la création de postes en apprentissage. On peut penser ce que l'on veut, je considère toujours qu'il y a un temps dans la vie pour travailler, et suis très attaché au fait que les mineurs ne travaillent jamais puisque nous avons réussi à éradiquer le travail des enfants dans la société. Pour autant, il existe des solutions pour apprendre un métier, solutions qui passent par l'apprentissage. C'est une chose que nous sommes nombreux à encourager, y compris le chef de l'État lorsqu'il en parle dans ses grands discours. Des paroles aux actes, il y a parfois un delta.

Preuve en est cette année. Pour bien comprendre comment fonctionne l'apprentissage, le temps de formation est pris en charge et financé par un organisme. C'est la Chambre des métiers pour les CFA, mais lorsque l'on est dans la fonction publique territoriale et que l'on prend un apprenti, c'est le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) qui paye la formation de l'apprenti, ce

dernier étant salarié par la Ville des Ulis. Nous assurons donc son salaire là où la formation est réglée par le CNFPT. Sauf que les crédits alloués au CNFPT par l'État sont en forte baisse. Il en découle que le CNFPT ne peut donc aujourd'hui assumer une augmentation, voire même une pérennisation, des postes d'apprentis.

Encore une fois, beau discours, mauvaise action. Nous nous retrouvons dans une situation où nous aurions voulu ouvrir plus de postes d'apprentis et en sommes bien incapables aujourd'hui, car cela nécessiterait que nous payions la formation, et donc que nous ayons des crédits supplémentaires que nous n'avons pas la chance de posséder.

Néanmoins, nous sommes toujours engagés à maintenir des postes d'apprentis. Je vous propose de budgétiser la création de trois postes :

- 1 à la Petite enfance, en tant qu'auxiliaire de puériculture, ce qui répond à la question de la formation dans le cadre d'un métier en forte tension ;
- 1 dans le cadre du poste d'ATSEM dans les écoles pour accompagner le temps scolaire en maternelle ;
- 1 poste de maître-nageur sauveteur en apprentissage. Il s'agit là aussi d'un métier à forte tension, surtout en ce moment où ils ont un travail phénoménal, puisqu'ils accueillent des centaines de personnes tous les jours à la piscine. N'oubliez pas que, pour les Ulisiens, le tarif est particulièrement attractif, puisque nous sommes à 2,50 euros par adulte et à 2 euros pour chaque enfant, avec des tarifs spéciaux si vous avez des familles nombreuses et pour les seniors.

Avez-vous des questions ou des observations ?

Monsieur Kévin MERIGOT : Pour le CNFPT, vous vouliez sans doute dire le *[tente de prononcer le sigle comme un mot]*.

Rires

Monsieur le Maire : Je suis fatigué. Je sou mets aux voix, à moins que Monsieur CHALAL ait quelque chose à nous dire.

Monsieur Chabane CHALAL : Si vous me le proposez, je ne dis pas non. Pour moi, c'est une excellente mesure sociale. Dans le contexte galopant de précarité des étudiants, ces jobs d'été municipaux constituent un bouclier social indispensable pour permettre aux jeunes des Ulis de financer leurs études. Les affectations périscolaires, voirie, etc.

Monsieur le Maire : Tu es allé plus vite que la musique. Nous sommes toujours sur les apprentis. Nous ouvrons trois postes d'apprentissage.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 27

Création d'emplois saisonniers

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Il fait très chaud dans la salle, ce qui explique nos rires nerveux et, parfois, nos petites charriades. Je poursuis néanmoins avec la création des emplois saisonniers. Comme chaque année, la Ville des Ulis accueille un nombre de jeunes gens. Nous sommes sur 80 postes à temps plein. Ce sont des postes qui relèvent de la catégorie C et sont rémunérés en tant que tels. Ce sont des crédits qui sont évidemment inscrits au budget. Ces emplois saisonniers sont ouverts sur les mois de juillet et août, et répartis dans divers services, tels que les serres municipales (n'est-ce pas, Madame JAUBERT ?), les cabines de piscines et spa (n'est-ce pas, Messieurs MENSAH et GOMES ?), le CCAS (n'est-ce pas Monsieur N'GAIDE et Madame BOUSSAMBA, par exemple ?). Cela peut aussi être en tant qu'animateur du service jeunesse – n'est-ce pas, Mesdames COULIBALY et MOHSNI ?

En clair, cela peut être dans tous les services, et nous ouvrons dans tous les services où nous en avons besoin. Je sais que, cette année, nous aurons des jeunes qui vont accompagner la gestion et l'entretien du parc urbain. C'est une nouveauté cette année. Le parc urbain est un lieu très apprécié, tout comme le parc Paul LORIDANT. Ce sont des espaces très appréciés des Ulissiennes et des Ulissiens. Malheureusement, beaucoup de déchets y sont retrouvés suite au passage des uns et des autres. Nous avons un besoin d'entretien renforcé pendant l'été, c'est pourquoi nous proposons aux jeunes de participer aux actions de sensibilisation et d'entretien du parc. Cela va aussi permettre de leur faire prendre conscience de l'importance de ces métiers, mais également du comportement le plus civique possible dans nos espaces naturels. Profitez-en, la température baisse davantage dans les parcs qu'à l'intérieur de nos appartements. C'est le moment de sortir profiter des parcs.

Si vous le souhaitez, je peux faire l'intervention de Chabane. *Le désengagement de l'État doit nous interroger sur...*

Monsieur le Maire : Bien sûr, il a raison. Nous pouvons effectivement nous réjouir de continuer à faire ces opérations-là. Il faut savoir que c'est un processus de recrutement classique, les jeunes devant déposer un CV, proposer leur candidature. Nous ne pouvons évidemment pas prendre tout le monde. Des entretiens ont lieu lors desquels ils viennent expliquer la raison pour laquelle ils veulent travailler pour le service public. C'est aussi une façon de les attirer vers le service public.

Chabane, j'ai meublé pour te permettre de faire ton intervention.

Monsieur Chabane CHALAL : Merci. Avec la chaleur, j'ai mélangé.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de problème, ne t'inquiète pas. Prends la parole.

Monsieur Chabane CHALAL : Je disais tout simplement que c'était une excellente mesure parce que, dans le contexte de précarité galopante des étudiants, ces jobs d'été municipaux constituent un bouclier social indispensable pour permettre aux jeunes des Ulis de financer leurs études. Les affectations périscolaires, voiries, espaces verts, CCAS, répondent à de vrais besoins estivaux de la population. Je me satisfais vraiment que nous puissions aider un maximum d'étudiants, vu la précarité ambiante.

Monsieur le Maire : Merci, Chabane. Nous sommes effectivement sensibles à la précarité des plus jeunes, et notamment des étudiants. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je sou mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 28

Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Je continue sur les Ressources humaines, avec l'actualisation du tableau des effectifs. C'est passé en CST, et les organisations syndicales ainsi que les élus qui y siègent ont bien validé ce nouveau tableau, qui tient compte des promotions internes et des passages de concours. Ce sont donc plutôt de bonnes nouvelles.

Avez-vous des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas et sou mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Éducation et Enfance

Question n° 28

Octroi de subventions municipales aux porteurs de projets pour les actions prévues dans le cadre de la programmation 2026 de la Cité éducative

Rapporteur : Rose-Marie BOUSSAMBA

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Madame BOUSSAMBA pour les subventions municipales pour les porteurs de projets pour les actions prévues dans le cadre de la Cité éducative.

Madame Rose-Marie BOUSSAMBA : Bonsoir à toutes et tous. Je vais essayer de ne pas être trop longue. Initiée en 2019 par le gouvernement, la démarche des Cités éducatives repose sur une coopération renforcée entre acteurs publics, associatifs et de la société civile autour des enjeux éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Les Cités éducatives consistent en une meilleure coordination des dispositifs afin de parvenir à des territoires de haute qualité éducative. Ces dispositifs poursuivent trois objectifs majeurs :

- Conforter le rôle de l'école en renforçant l'attractivité, la qualité pédagogique et le rayonnement des établissements scolaires dans les quartiers concernés ;
- Promouvoir la continuité éducative en organisant une coordination efficace des acteurs éducatifs autour de l'école, en lien étroit avec les familles et les temps périscolaires ;
- Ouvrir le champ des possibles en multipliant les opportunités de découverte, de mobilité et d'ouverture au monde, afin de favoriser l'orientation, l'ambition et l'autonomie des jeunes.

Dans les quartiers prioritaires, la Cité éducative constitue un levier de gouvernance partagée, permettant de mieux articuler les dispositifs existants, d'optimiser les ressources locales et de structurer une stratégie éducative commune et ambitieuse. Elle repose sur une collaboration étroite

entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements scolaires, les associations, les institutions culturelles, sportives et médico-sociales, ainsi que les familles.

Ce dispositif s'inscrit dans notre ambition politique de faire de l'éducation un moteur de transformation territoriale et de permettre à chaque enfant et chaque jeune ulissien, de 0 à 25 ans, quel que soit son lieu de vie, d'accéder aux mêmes chances de réussite.

La Ville des Ulis a été labellisée Cité éducative en juin 2025 – il y a donc tout juste un an. Son périmètre concerne les deux quartiers prioritaires est et ouest, et tous les établissements scolaires du territoire, de la maternelle au lycée.

Nos trois priorités locales retenues sont : l'ambition scolaire et l'insertion, la coéducation, la santé et le bien-être.

La gouvernance locale est organisée en une troïka qui comprend l'État (avec la déléguée de la préfète à l'Égalité des chances), l'Éducation nationale, qui pilote le dispositif avec le principal du collège Aimé Césaire, et la Ville des Ulis.

Deux chargés de projets (Ville et Éducation nationale) coordonnent le travail entre les partenaires et les associations porteuses de projets. L'enveloppe allouée par l'État est de 200 000 euros, et la Ville des Ulis cofinance ce dispositif pour un montant de 100 000 euros.

Chaque année, des projets sont présentés par des associations, des établissements scolaires et des services municipaux. Pour l'année 2026, 27 projets ont été retenus. C'est dans ce cadre que nous vous demandons de bien vouloir attribuer un cofinancement de la Ville pour cinq projets, pour un montant total de 12 900 euros.

Les cinq projets sont :

- Je suis bleu, porté par l'AVAG, à hauteur de 3 000 euros ;
- Numérique citoyen et responsable en famille, par Habitat & Tic, pour 1 000 euros ;
- Clubs éducatifs Jeux vidéo : développement des compétences et engagement des collégiens, par l'association Outseeders, pour 4 000 euros ;
- Grandir à travers l'art, par l'association Mom'Artre, pour 900 euros ;
- Sciences dans la cité, porté par Scientipôle savoirs et société, pour un montant de 4 000 euros.

Je n'ai pas été très longue. Vous avez le détail des projets dans la délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BOUSSAMBA. C'est très précis. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas et soumets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 30

Approbation de la mise à jour du règlement des activités périscolaires et extrascolaires

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Hajer MOSHNI pour l'approbation de la mise à jour du règlement des activités périscolaires et extrascolaires.

Madame Hajer MOHSNI : Bonsoir. La délibération que je vais vous présenter ce soir s'inscrit pleinement dans l'ambition éducative que nous portons pour les enfants et les familles ulissiennes. Depuis plusieurs années, notre Ville a renforcé sa politique éducative à travers le renouvellement du projet éducatif de territoire, l'obtention de la labellisation Cité éducative dont nous parlait Rose-Marie, notre engagement pour la ville comme ville amie des enfants de l'Unicef et le renouvellement de la convention territoriale globale avec la CAF. Ces démarches traduisent une même volonté : faire du bien grandir une priorité et garantir à chaque enfant les meilleures conditions pour grandir, apprendre, s'épanouir et devenir un citoyen éclairé.

Les Ulis disposent aujourd'hui d'une offre périscolaire et extrascolaire importante. Avec six accueils de loisirs répartis sur l'ensemble du territoire communal, cette richesse doit toutefois s'accompagner de règles plus lisibles, plus équitables et mieux adaptées aux besoins des familles. C'est tout le sens de cette évolution et de la mise à jour du règlement intérieur.

Trois objectifs simples sont poursuivis :

- davantage de souplesse pour les familles, avec la possibilité d'accueil à la demi-journée ;
- davantage d'équité en harmonisant les règles de fonctionnement et de tarification entre les différents accueils de loisirs ;
- davantage de qualité et de sécurité dans l'organisation des accueils, grâce à des réservations mieux anticipées et une meilleure gestion des effectifs.

Nous souhaitons également rendre l'information plus accessible, en proposant des versions qui seront simplifiées du règlement, ainsi que de tout support destiné aux familles, parce qu'un service public efficace est aussi un service public compréhensible.

Cette délibération ne met pas seulement à jour un règlement. Elle traduit la volonté de notre équipe municipale d'adapter le service public aux besoins des familles d'aujourd'hui, tout en garantissant à chaque enfant un accueil de qualité dans un cadre éducatif cohérent et sécurisé.

Je vous invite donc à approuver cette mise à jour du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires, qui sera applicable au 1^{er} septembre 2026. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame MOHSNI, c'était très clair. Je suppose qu'il n'y a pas forcément de question ou d'observation.

Monsieur le Maire : Nous allons partir du principe que Didier ne prend pas part au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, merci.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ ; Monsieur PAXION n'ayant pas pris part au vote.

Jeunesse

Question n° 31

Octroi d'une subvention dans le cadre du festival étudiant Paris Saclay 2026 en faveur du Comité d'organisation de L'Interfilières

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Monsieur le Maire : La parole est à Madame COULIBALY.

Madame Hawa COULIBALY : Cette délibération porte sur le festival Interfilières.– Monsieur LEVRAY essaye de me rendre la pareille en m'éventant, c'est gentil. – Nous avons évoqué tout à l'heure l'importance et la pertinence d'avoir des bénévoles sur la Ville. Dans cette démarche, le Comité d'organisation du festival Interfilières nous a sollicités dans le cadre de la mise en place d'un partenariat visant à favoriser l'engagement et la participation des jeunes ulissiens âgés de 18 à 25 ans.

Il a pour objectif de permettre à des jeunes de la Commune de découvrir l'organisation d'un événement d'envergure, de participer à un projet collectif et de bénéficier d'une expérience valorisante sur les plans humain, citoyen et professionnel.

Dans ce cadre, les jeunes intégrant l'organisation de l'événement pourront notamment participer à différentes missions liées à l'accueil, à l'animation, à la logistique, à la gestion des flux ou encore au fonctionnement général de l'événement.

Afin de soutenir cette initiative favorisant l'engagement des jeunes, la participation citoyenne et l'accès à des expériences collectives structurantes, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros à l'association qui représente le Comité d'organisation du festival Interfilières, au titre de l'édition 2026. Ce festival a déjà eu lieu et a remporté un grand succès.

Monsieur le Maire : Nous sommes ravis de l'apprendre. Merci, Madame COULIBALY. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Politique de la Ville

Question n° 32

Signature des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2026 avec les bailleurs des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Rapporteur : Soulé N'GAIDE

Monsieur le Maire : Monsieur N'GAIDE, vous avez deux délibérations, que vous porterez en ayant évidemment une bonne pensée pour Annick.

Monsieur Soulé N'GAIDE : Avant d'aborder les deux délibérations qui suivent, je voudrais que nous ayons une pensée particulière et émue pour notre collègue Annick LE POUL qui est actuellement en centre de rééducation à Villiers-sur-Orge où elle se remet de son opération.

Une intervenante : Tu as le numéro de la chambre, s'il te plaît ?

Rires

Monsieur Soulé N'GAIDE : C'est la chambre 33. Comme vous le savez, la TFPB, c'est Annick. La TFPB, c'est tellement Annick que nous avons prévu, dans une future délibération, de la renommer en TALP (Taxe Annick LE POUL). Je tiens donc à lui adresser, en notre nom à tous, nos pensées les plus amicales et nos vœux les plus sincères pour un rétablissement rapide. Son engagement et son énergie nous manquent ce soir, mais nous avons à cœur de mener à bien le travail qu'elle a préparé avec nous. Annick, si tu nous regardes, force à toi ! Nous pensons très fort à toi et espérons te revoir très bientôt.

J'espère être à la hauteur de la rigueur et de la conviction qu'elle y aurait mises.

Abordons la délibération numéro 32, qui porte sur la signature des conventions de TFPB 2026 avec les bailleurs sociaux. L'objet est d'approuver les programmes d'action 2026 des bailleurs sociaux en contrepartie de l'abattement de 30 %.

Le dispositif fiscal visant à améliorer la qualité de vie dans les QPV est reconduit jusqu'en 2030. À ce titre, les bailleurs sociaux doivent proposer des actions concrètes en contrepartie de cet avantage fiscal. Une convention-cadre est annexée au Contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 ».

Les actions des bailleurs Immobilière 3F, CDC Habitat, Logirep, etc., porteront sur quatre axes prioritaires :

- le renforcement du lien social et du vivre ensemble, avec pour objectif de consacrer plus de 30 % des fonds à ce volet ;
- l'amélioration du cadre de vie (propreté, gestion des déchets, sur-entretien des parties communes, lutte contre les nuisibles) ;
- la tranquillité résidentielle et sécurisation, parkings, accompagnement social ;
- les petits travaux d'amélioration et les chantiers d'insertion.

La construction de ce programme a fait l'objet d'une large concertation (« diagnostics en marchant », comité de pilotage associant la Ville, l'agglomération, les bailleurs, les habitants et le Conseil citoyen).

Le vote a eu lieu conjointement avec la délibération 33 – cf. ci-après.

Question n° 33

Délibération rectificative – Octroi de subventions aux porteurs de projets pour la mise en œuvre d'actions relevant de la Politique de la Ville pour l'année 2026

Rapporteur : Soulé N'GAIDE

Monsieur Soulé N'GAIDE : La délibération numéro 33 est une délibération rectificative. Cette programmation s'inscrit dans les axes stratégiques du Contrat de Ville 2024-2030 pour Les Ulis : éducation, parentalité, transition écologique, cadre de vie, accès aux soins.

Une première délibération avait été votée, mais une rectification est nécessaire pour ajouter un financement de 2 000 euros supplémentaires afin de soutenir le projet « Opéra truck » porté par le Centre national d'art lyrique, portant l'enveloppe totale à 35 000 euros.

La subvention municipale est fléchée vers des projets variés répondant aux critères des dispositifs :

- Politique de la Ville (actions sur l'accès aux droits, le numérique, la culture, le lien social) ;
- Quartiers d'été (activités socio-sportives, numériques et scientifiques pour les 12-25 ans pendant l'été) ;
- Ville Vie Vacances (stages sportifs, éducatifs, basket, boxe, foot, tir à l'arc pour les 11-18 ans pendant les vacances scolaires).

Sur ces deux délibérations, vous pouvez trouver plus d'informations dans le *Vivre aux Ulis* du mois de juin. Vous y trouverez toutes les explications.

*_*_*_*_*

Je vous propose d'approuver ces deux délibérations afin de poursuivre et renforcer notre engagement en faveur d'une politique de la Ville volontariste et concrète pour nos quartiers prioritaires.

La première délibération relative à l'abattement de la taxe foncière est un levier financier considérable. En signant ces conventions, nous ne nous contentons pas d'acter un dispositif fiscal. Nous exigeons des bailleurs sociaux des contreparties tangibles en matière de cadre de vie, de tranquillité et de lien social.

L'effort que nous avons porté pour que plus de 30 % de ces crédits soient dédiés à l'animation et au vivre ensemble est une avancée majeure qui répond directement aux attentes des habitants.

La seconde délibération vient quant à elle compléter ce dispositif en soutenant directement les acteurs de terrain que sont nos associations. Avec une enveloppe de 35 000 euros, nous fléchons des actions concrètes et diversifiées du sport à la culture, en passant par le numérique et l'insertion.

La valorisation de 2 000 euros pour le projet « Opéra truck » témoigne de notre volonté de proposer une offre culturelle d'excellence en plein cœur de nos quartiers.

Ensemble, ces deux textes forment un binôme cohérent. D'un côté, nous responsabilisons les grands opérateurs, de l'autre, nous donnons les moyens à la société civile d'agir. C'est une politique d'ensemble qui place l'humain, l'éducation et le cadre de vie au centre de nos priorités.

Pour la délibération numéro 32, il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les programmes prévisionnels d'action 2026 des bailleurs des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Pour la délibération numéro 33, il est demandé au Conseil municipal d'attribuer une subvention municipale de 35 000 euros aux partenaires locaux et d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les porteurs de projets cités, ainsi que tout document y afférent.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire : Bravo, Monsieur N'GAIDE pour la présentation des deux délibérations. Si cela vous convient, je vous propose de voter conjointement la taxe foncière sur les propriétés bâties et l'octroi de subventions aux porteurs de projets. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas et soumetts donc aux voix les deux délibérations, 32 et 33.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Nous embrassons Annick. Maintenant, tout le monde sait où tu es.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les délibérations 32 et 33 : À L'UNANIMITÉ.

Démocratie locale et Vie associative

Question n° 34

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Orchestres de Massy en Essonne » pour l'organisation d'un concert opéra sauvage en cœur de Ville le dimanche 13 septembre 2026

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Monsieur le Maire : Je repasse la parole à Madame COULIBALY.

Madame Hawa COULIBALY : Monsieur le Maire, depuis 2019, la Commune des Ulis s'est associée à plusieurs partenaires pour promouvoir la culture et faire découvrir l'opéra sous une forme originale et accessible – et là je m'adresse à ceux qui ont déjà participé à plusieurs représentations et qui ont adoré cela. Il s'agit d'une représentation lyrique en plein air, au cœur de l'espace public.

Cette initiative vise à rapprocher l'opéra des habitants, en dehors des lieux culturels traditionnels, à travers des concerts de rue réunissant des artistes lyriques, un orchestre professionnel et des choristes.

Le projet se poursuit donc cette année. Nous accueillerons ainsi une nouvelle édition de l'opéra sauvage, hors les murs, le dimanche 13 septembre 2026 à 11 heures, place de la Liberté, proposée par l'association « Les Orchestres de Massy en Essonne » avec un programme festif autour des grands airs d'opéra de Verdi.

Par conséquent, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir accorder une subvention à l'association « Les Orchestres de Massy en Essonne » pour la réalisation de l'opéra sauvage, d'un montant de 14 000 euros, et d'autoriser le Maire à signer la convention de subvention pour la réalisation de la représentation ce dimanche 13 septembre 2026 à 11 heures.

À vous de jouer, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Servane, qui va nous interpréter les grands airs de la *Traviata*.

Madame Servane CHARPENTIER : Non, mais même si Hawa l'a déjà très bien dit, je vais juste ajouter que les opéras en plein air font tout à fait partie des actions que nous aimons mener dans cette idée de partage des cultures. L'opéra fait partie de ces cultures variées que nous connaissons si bien aux Ulis et que nous avons plaisir à partager tous ensemble.

Monsieur le Maire : Je voudrais ajouter deux choses en plus, qui sont très importantes pour moi. D'abord, quel plaisir d'aller faire ses courses et d'entendre les grands airs de Verdi, de Mozart ou de Bizet sur la place du marché. Je répète que nous avons cru que le dispositif allait disparaître. Comme nous y sommes très attachés, nous sommes allés chercher des fonds pour maintenir cette opération qui, nous le pensons, correspond pleinement à ce que nous souhaitons voir comme action d'éducation populaire autour de la culture. C'est-à-dire de la rendre accessible dans n'importe quel lieu, et pas forcément à l'intérieur d'un opéra, même si nous avons à quelques lieues de cela le seul opéra de banlieue de la région parisienne, qu'il convient d'encourager lorsque vous n'allez pas à Boris Vian : l'opéra de Massy.

Avez-vous des questions ou des observations ? Je sou mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 35

Subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Aimé Césaire pour aider l'association à participer à une compétition de boxe

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Monsieur le Maire : Hawa, tu gardes la parole pour la subvention exceptionnelle pour le collège.

Madame Hawa COULIBALY : Passons de la culture au sport. Bien sûr, comme Les Ulis ont du talent, nous avons ce soir l'honneur de pouvoir accorder – si vous le décidez, bien sûr – une subvention à cinq élèves qui ont fourni le travail nécessaire pour pouvoir atteindre les qualifications au Championnat de France de boxe française, qui a eu lieu du 1^{er} au 3 avril à Belfort.

La participation à cette compétition a engendré des frais significatifs pour l'association, notamment en matière de transport, d'hébergement et de restauration sur la durée de l'évènement, que certaines familles ne sont pas en mesure d'assumer.

Au-delà de l'enjeu sportif, cette qualification constitue un facteur de valorisation et de rayonnement de la Commune à l'échelle nationale, en mettant en avant l'engagement de ses jeunes et la qualité du travail éducatif et associatif mené sur son territoire – et donc dans notre merveilleux collège Aimé Césaire.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 euros afin de contribuer au financement de ce déplacement.

Monsieur le Maire : Merci, Madame COULIBALY. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas, et sou mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 36

Modification du Règlement intérieur du Conseil local de la Vie associative pour le mandat 2026-2029

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Monsieur le Maire : La parole reste à Madame COULIBALY pour la modification du Règlement intérieur du Conseil local de la Vie associative.

Madame Hawa COULIBALY : Je ne vais pas vous présenter à nouveau le Conseil local de la Vie associative – que Monsieur CHARRON connaît par cœur –, qui a pour objet de constituer un espace de concertation entre les associations, de renforcer les liens entre celles-ci et la Commune, de dynamiser le tissu associatif local et de favoriser l'émergence des projets structurants portés par les associations.

Cette instance consultative est composée de membres volontaires engagés à titre bénévole – afin de conforter les propos qui ont été portés tout à l'heure par certains d'entre nous –, issus du tissu associatif local, et amenés à formuler des avis et propositions sur les thématiques qui leur sont soumises. Son organisation et son fonctionnement sont régis par un règlement intérieur.

Dans le cadre du mandat 2023-2026, nous avons – nous qui sommes ici ce soir –, en lien avec les membres du CLVA, engagé une réflexion visant à actualiser ce règlement intérieur – connu par cœur par Monsieur CHARRON –, afin d'y intégrer de nouvelles orientations en matière de participation citoyenne et de renforcer la dynamique collective de cette instance. Je vais vous épargner les détails ce soir ; vous les trouverez détails dans la synthèse, et bien sûr auprès de Monsieur CHARRON.

Il est important de vous dire que ces adaptations traduisent la volonté de renforcer la participation des acteurs associatifs, de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives et de garantir une représentation la plus large possible du tissu associatif local au sein de ce CLVA.

Il vous est donc proposé de bien vouloir adopter les nouveaux termes du règlement intérieur du Conseil local de la Vie associative, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur de ce CLVA – ce qui ferait, Monsieur MERIGOT, *[tente de prononcer le sigle comme un mot]*.

Monsieur Étienne CHARRON : Pour répondre à Madame COULIBALY, un des éléments très importants de la modification de ce règlement intérieur est que le nouveau mandat instaure un groupe de travail spécifique sur la ville résiliente, la transition écologique et l'environnement. C'est très important, parce que la Ville a 50 ans et qu'on a 50 degrés.

Madame Hawa COULIBALY : Je vous remercie, Monsieur CHARRON, pour cette intervention. Il nous a en effet semblé très important d'inclure ce collègue. Je compte vivement sur votre participation.

Monsieur le Maire : Contrairement aux apparences, ils ne s'aiment pas du tout.

Rires

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Je n'en vois pas et soumets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Urbanisme, Foncier et Développement économique

Question n° 38

Désignation des représentants du Maire au sein des assemblées générales de copropriétés pour les biens appartenant à la Commune

Rapporteur : Ahmed BENIKENE

Monsieur le Maire : Ce Conseil touche à sa fin. La parole est à Monsieur BENIKENE.

Monsieur Ahmed BENIKENE : Comme vous le savez, la Ville est propriétaire d'appartements, de parkings et de locaux au travers de la ville. Ces biens sont soumis à la copropriété. Comme à chaque début de mandat, il est nécessaire de nommer des représentants pour siéger dans ces copropriétés et représenter la Ville.

Je vais donc vous soumettre une liste, que je vous invite à commenter ou valider. Pour aller plus vite et éviter de répéter les termes, je nomme en premier la résidence, puis le titulaire et enfin le suppléant.

Résidence	Titulaire	Suppléant
Cyclades Brumaire	Madame DIOLE	Monsieur BOURADA
Cyclades Frimaire	Madame DIOLE	Monsieur BOURADA
Les Champs Lasniers Résidence « Les Arlequins »	Monsieur ESPALIEU	Monsieur MENSAH
AFUL Champs Lasniers (Arlequin)	Monsieur CASSINARI	Monsieur BENTEBBAL
AFUL CITADIN	Monsieur CASSINARI	Madame GBAGUIDI
Sous-station C9	Monsieur CASSINARI	Monsieur BENIKENE
AFUL TOUR ALPHA	Monsieur CASSINARI	Monsieur BENIKENE
ASL ILOT H	Monsieur CASSINARI	Monsieur BENIKENE
COURDIMANCHE Résidence	Madame BOUSSAMBA	Madame COULIBALY
Centre commercial LES BOUTIQUES	Monsieur OULALIT	Monsieur DIDIN
Jardin des Lys – Bât. A1-A3	Monsieur N'GAIDE	Madame JAUBERT
Jardin des Lys – Bât. E	Madame BOURNEUF	Madame MOHSNI
Jardin des Lys – Parking Nord	Monsieur CRÈVE-CŒUR	Monsieur LEVRAY
Union Jardin des Lys	Monsieur MENSAH	Monsieur LEVRAY
Mas Laurent 3	Madame NORBERT	Madame KOITE
Mas Laurent 4	Madame NORBERT	Madame FRAN CART
Millepertuis III	Monsieur BENIKENE	Monsieur MERIGOT
Millepertuis B1-B2	Madame RIBEIRO	Monsieur CHALAL
Millepertuis E2	Madame LE POUL	Monsieur CHENTOUFI
Millepertuis – Garages	Monsieur ESPALIEU	Monsieur CHENTOUFI
Le Mont Ventoux	Monsieur BENIKENE	Monsieur GOMES

AFUL du Mont Ventoux	Monsieur CASSINARI	Madame MOHSNI
Tour Équinoxe	Monsieur DIDIN	Madame ZRIDATE
Résidence	Titulaire	Suppléant
Tournemire III Résidence	Monsieur CASSINARI	Monsieur BENNACEUR
Parking Tournemire 7	Monsieur GOMES	Monsieur LEVRAY
Centre commercial de la Treille	Madame NORBERT	Monsieur OULALIT
La Vaucouleur – Unité 3	Monsieur CHALAL	Monsieur CASSINARI
AFUL Vaucouleur	Monsieur CASSINARI	Monsieur CHALAL
Les Vignes de Bures Résidence	Madame NORBERT	Madame CHARPENTIER

Monsieur le Maire : Je voudrais juste vous rappeler la raison qui avait poussé la Municipalité à acquérir, dans chaque copropriété de la ville, un bien qui a servi pendant de nombreuses années à proposer – notamment aux cadres de la Ville – une solution de logement communal. Cela permet toujours aux agents de la Ville de pouvoir bénéficier potentiellement d'un logement dans l'une des résidences de la Ville dans laquelle la Municipalité est propriétaire.

Pour autant, l'esprit initial était d'être représenté et de prendre part à la vie des copropriétés de façon opérationnelle, en étant propriétaires. C'est un choix qui a été opéré jusque dans les années 1980.

De mémoire, la Ville a arrêté cette stratégie dans les nouvelles constructions, y compris dans celles qui ont vu le jour récemment. Nous sommes conscients que nous n'avons pas forcément la capacité et la possibilité de gérer clairement les relations avec plus de locataires que nous en avons déjà. Cela nous permet toutefois d'avoir un représentant de la Ville dans chaque copropriété de façon formelle. C'est la raison pour laquelle nous définissons à chaque fois des élus.

Je vous rassure les uns et les autres, l'idée est qu'il y ait un représentant de la Ville qui y soit. Si d'aventure un titulaire ou un suppléant ne pouvait être là, nous nous débrouillerions. Je souhaite cependant qu'il n'y ait pas que Monsieur CASSINARI ou Monsieur BENIKENE qui soient présents dans ces assemblées générales de copropriété.

Monsieur Chabané CHALAL : Moi qui ai déjà eu cette délégation, je tenais juste à dire que, sur la mandature précédente, lorsque la Mairie participe aux assemblées générales à travers son élu, elle n'est pas là pour faire modifier les votes dans un sens ou un autre, ou pour influencer. Elle est là pour défendre ses intérêts. Là où cela pose problème, c'est que certains copropriétaires pensent que nous sommes là en tant que force publique pour nous imposer et imposer un vote qui est au-delà de tous les votes au niveau du syndic de copropriété. Il est important de le souligner, car il arrive parfois qu'une confusion soit faite. Il me tenait à cœur de rétablir la situation.

Monsieur le Maire : Bien sûr. Disons que la position de la Ville est toujours regardée avec attention, car ils considèrent qu'il y a une incitation, notamment lorsqu'il s'agit de voter pour des travaux. La position de la Commune est évidemment que l'entretien des résidences soit le plus efficient possible. Bien entendu, nous y allons en tant que représentants d'une copropriété, sachant que les locaux appartiennent à la Ville, donc à l'intégralité des citoyennes et des citoyens. Nous y allons en tant que représentants du Conseil municipal.

Madame DIOLE, vous êtes intéressée par Les Cyclades ? Les Calendes, les Houlettes, c'est les Bergères...

Madame Sallor DIOLE : Les grandes tours portent le nom du calendrier chrétien.

Monsieur le Maire : Exactement, les grandes tours portent le nom du calendrier chrétien, et les petites tours les noms du calendrier révolutionnaire.

Un intervenant : Romain.

Monsieur le Maire : Effectivement, c'est le calendrier romain, merci. Je les nommerai comme ça maintenant. S'il n'y a pas de question, je sou mets la liste aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 39

Quitus de l'opération Cœur de Ville – Concession d'aménagement avec la SORGEM

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Monsieur CASSINARI, vous aurez le mot de la fin, comme toujours.

Monsieur Lodovico CASSINARI : La délibération numéro 39 consiste à donner quitus de l'opération Cœur de Ville concernant la concession d'aménagement avec la SORGEM.

C'est une opération qui date presque du siècle dernier, mais pas tout à fait, puisque c'est le 20 janvier 2005 que la ZAC a été décidée, dont l'aménagement a été confié à l'opérateur SORGEM par un traité de concession d'aménagement qui a connu un certain nombre d'avenants (15). Les derniers avaient notamment pour objet d'allonger la durée d'intervention, car, si le gros des travaux a été terminé il y a déjà quelques années, il y a toujours des queues d'opérations à terminer, que ce soit au niveau financier, assurantiel, d'éventuelles malfaçons, etc.

Nous pouvons aujourd'hui considérer que l'opération est terminée.

Deux chiffres sont intéressants, notamment dans la perspective de nos projets concernant l'entrée de ville Courdimanche ou la Parisienne, comme on voudra. Le coût global de l'opération en centre-ville est de près de 39 millions d'euros, avec un coût pour la Commune de 25 millions d'euros. Ceci est à mettre en perspective de ce que disait notre collègue Guénaël LEVRAY tout à l'heure sur l'importance de disposer d'une trésorerie suffisante pour lancer des opérations d'envergure.

Il n'y a pas eu de grosses opérations en 2025, à l'exception de régularisations. L'état de la trésorerie au 31 décembre 2025 laisse apparaître une trésorerie positive de 76 900,71 euros.

Il vous est donc demandé de donner quitus à la SORGEM au titre de la concession d'aménagement pour la réalisation des travaux de la ZAC du Cœur de Ville, étant entendu que nous recevrons les 76 900,71 euros de la part de la SORGEM suite à la clôture des opérations.

C'est une opération qui a duré 20 ans, à mettre en perspective de la réalisation à laquelle nous nous attelons pour Courdimanche et la Parisienne.

Monsieur le Maire : Espérons que cela ne dure pas 20 ans, mais je pense que nous en entendrons parler pendant un bon moment en Conseil municipal. La boucle étant bouclée, avez-vous des questions ou des observations ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : Bravo à toutes et tous, nous sommes arrivés au bout. Je suspends la séance et me tourne vers le public pour savoir s'il y a des questions (en les suppliant de ne pas en avoir).

La séance est suspendue.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de question dans le public. Je vous remercie et reprends la séance.

La séance est rouverte.

Monsieur le Maire : Je vous souhaite une bonne soirée. J'ai une pensée pour tous les agents du service public qui font tourner les boutiques, et notamment dans la santé, les agents des écoles, les agents de la fonction publique territoriale, les pompiers (qui sont encore intervenus tout à l'heure), les policiers. Merci à toutes et tous, et courage pendant ces fortes chaleurs. Prenez soin de vous.

La séance est levée à 22 h 48.

Madame Hawa COULIBALY, 3^{ème} Adjointe au Maire chargé de l'éducation populaire, de la jeunesse, de la vie associative et du Conseil de quartier Ouest, désignée secrétaire de séance, approuve le procès-verbal.

Signature :

Les Ulis, le : 24 septembre 2026

Le Maire des Ulis
Clovis CASSAN

